

REGION BRETAGNE

AVIS EMIS PAR

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

LORS DE SA SESSION DU 19 MAI 2008

Le Conseil économique et social de Bretagne se prononce, lors des votes en séance, non pas sur les rapports qui lui sont soumis, mais sur les rapports présentés par les rapporteurs du Conseil économique et social Régional. Ils constituent ses avis.

Conseil économique et social Régional

2ème réunion de 2008

SOMMAIRE

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 A L'APPUI DU COMPTE DE GESTION	5
DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE.....	7
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	19
SAISINE DE L'EXÉCUTIF RÉGIONAL FINANCEMENT DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE	25
DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE.....	27
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	31
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL	
COMMUNICATION : LES BIOTECHNOLOGIES, MOTEUR DE CROISSANCE POUR LA BRETAGNE.....	39
DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE.....	41
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	47
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL AGENDA 21 DE LA REGION BRETAGNE.....	
DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLEE.....	59
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	79
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL ADHÉSION DE LA REGION AU SYNDICAT MIXTE POUR LE SAGE RANCE-FREMUR - BAIE DE LA BEAUSSAIS	
DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE.....	123
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	127
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL MAISON DE LA BRETAGNE A PARIS - APPROBATION DES TARIFS DE PARTICIPATION	133
DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE.....	135
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES	139
ERRATUM –SESSION DU 28 JANVIER 2008	143

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 A
L'APPUI DU COMPTE DE GESTION***

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 19 MAI 2008

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session de mai 2008

Rapporteur général : M. Georges COUDRAY

<p style="text-align: center;">APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 A L'APPUI DU COMPTE DE GESTION</p>

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

1.1. Approbation du compte administratif

Le Président du Conseil régional propose au CESR de lui donner acte de l'approbation du Compte Administratif 2007, arrêté au vu du compte de gestion établi par le Payeur régional.

Cette année, le rapport de l'exercice présente successivement les résultats de l'exercice, le bilan financier de la décentralisation, une analyse financière rétrospective, un bilan de la gestion pluriannuelle de la collectivité et le compte-rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette de l'exercice.

En préambule, il convient de rappeler que le résultat dégagé sur la section fonctionnement, auquel il y a lieu d'ajouter le report antérieur, permet de financer les dépenses de la section d'investissement, laquelle est déficitaire.

En 2007, les dépenses réelles totales se sont élevées à 631,2 M€(soit + 29% par rapport à 2006) et les recettes réelles totales à 866,7 M€(soit + 20% par rapport à 2006), ce qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 235,6 M€

Tous mouvements budgétaires compris, l'exercice 2007 a permis de dégager un résultat cumulé de 23,9 M€ (28,6 M€ en 2005, 31,1 M€ en 2006). Ce résultat provient d'un excédent de fonctionnement de 248,4 M€ et d'un solde d'exécution de la section d'investissement de - 224,5 M€

1.2. Observations sur la constitution des résultats de l'exercice 2007

L'exercice 2007 se solde par un excédent de fonctionnement de 235,6 M€ S'agissant des recettes, contrairement aux années précédentes, la principale source de financement de la collectivité est constituée, sous l'effet de la TIPPP, des produits de fiscalité régionale (50% des recettes contre

43,7% en 2006) alors que les dotations et les participations qui représentaient 52,4% en 2006 et 55,8% en 2005 constituent seulement 45% des recettes 2007.

Quant aux dépenses, elles se répartissent de la manière suivante : 37,1% pour la formation professionnelle et l'apprentissage, 21,1% pour l'enseignement, 12,9% pour les transports, 10,1% pour les services généraux, 9,4% pour l'action économique et 3,9% pour la culture, les sports et les loisirs.

L'affectation du résultat 2006 à hauteur de 233,7 M€ permet de limiter à 9 M€ le déficit d'investissement. L'an passé, un excédent de 13 M€ était constaté.

Hors mouvements financiers, les principaux postes de dépenses sont l'enseignement (pour 115,7 M€ soit + 7,5%) les transports (100 M€ soit + 66%), l'action économique (48 M€) et l'aménagement des territoires (42 M€).

S'agissant des recettes, elles sont essentiellement constituées de la DRES (Dotation Régionale d'Équipement Scolaire), des remboursements d'avances, du Fonds de compensation de la TVA et des emprunts et opérations financières. La mobilisation de l'emprunt s'élève à 28 M€ en 2007 contre 16,1 M€ en 2006, soit + 75%.

Le résultat de fonctionnement est de 248,4 M€ (résultat 2007 + report résultat 2006), pour un solde d'exécution de la section d'investissement de - 224,5 M€ (résultat 2007 + report résultat 2006), soit un résultat cumulé de 23,88 M€

Les restes à réaliser 2007 sont constitués uniquement de la provision pour gestion de dette et de trésorerie et du Fonds de gestion des crédits européens. Ils déterminent un solde négatif de 4,672 M€ (0,997 M€ en 2006) correspondant aux dépenses reportées dans le cadre de la procédure de la subvention globale FEDER.

Par ailleurs, la modernisation des règles comptables et budgétaires par l'instruction M 71 conduit à l'amélioration de la comptabilité patrimoniale des Régions. Il convient donc de préciser que le total du bilan de la Région en décembre 2007 s'élève à 2 134 M€ soit + 15% par rapport à 2006.

L'analyse de l'actif montre que les immobilisations (+ 298 M€ par rapport à 2006) occupent une place prépondérante avec 96% de l'actif global :

- immobilisations incorporelles (+ 190 M€) correspondant essentiellement à des subventions d'équipement ;
- immobilisations corporelles (+ 105 M€) ;
- amortissements (65 M€) ;
- immobilisations financières (+ 2,2 M€) correspondant à diverses participations financières au capital de sociétés, à des apports de la Région à différents organismes de prêts et de garanties aux entreprises et au solde d'avances remboursables accordées directement à quelques entreprises par la Région.

L'actif circulant fait apparaître des créances au profit de la Région pour un montant de 39,7 M€ et des disponibilités principalement constituées du compte au Trésor dont l'avoir journalier a été inférieur à 1 000 euros pendant 361 jours en 2007.

L'analyse du passif montre que les capitaux permanents représentent 97,5% du total du passif de la Région et financent totalement l'actif immobilisé. Le fonds de roulement atteint un montant de 23,9 M€ et permet de faire face à 44% des dettes à court terme.

Il convient de souligner que 80% des ressources de la Région sont des capitaux propres et que ces derniers forment 83% des capitaux permanents. L'encours de la dette de la Région s'élève à 356,1 M€

1.3. Observations sur le bilan financier de la décentralisation

L'analyse du bilan financier 2007 de la décentralisation fait apparaître un surcoût en forte progression pour la Région Bretagne de 18,3 M€ (contre 3,6 M€ en 2006). Ce montant pourrait toutefois être minoré entre 13,8 M€ et 16,7 M€ en fonction des ajustements de TIPP que la Région pourrait obtenir de l'Etat. Dans ce bilan, le Président du Conseil régional met également en exergue que le montant de la TIPP est inférieur de 2,1 M€ à ce qu'il devait être en application du droit à compensation et de rappeler qu'il appartient à l'Etat de verser le complément en application de la jurisprudence du Conseil constitutionnel. Le Président de l'Exécutif régional précise que des démarches en ce sens sont en cours.

1.4. Observations sur l'évolution de la situation financière entre 2002 et 2007

L'exécution du budget 2007 s'est inscrite dans un contexte marqué par :

- la poursuite du processus de transfert des responsabilités de l'Etat vers la Région avec la prise en charge de nouvelles responsabilités, d'une part en matière de formation initiale avec le transfert des agents techniciens et ouvriers de services (TOS), d'autre part en matière de formation professionnelle qualifiante des demandeurs d'emploi et enfin avec le transfert de la propriété et la gestion des ports de commerce de Brest, Saint Malo et Lorient ainsi que des aérodromes civils de la région ;
- le début du financement de Bretagne Grande Vitesse.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 577,7 M€ en augmentation de 29% par rapport à 2006. Au total, les dépenses progressent de 23% en 2007 pour atteindre 946 M€. Il convient de souligner que la progression des dépenses serait toutefois limitée à 8,5% dans l'hypothèse d'une neutralisation des dépenses liées à la décentralisation.

Le Président de l'Exécutif régional rappelle que la TIPP est considérée comme une ressource peu dynamique et dont l'avenir est compromis par le développement des énergies de substitution.

Il souligne également l'entrée en vigueur du dispositif lié au plafonnement de la taxe professionnelle, lequel prive la Région d'une ressource de 10 M€

Aussi, l'Exécutif régional poursuit-il la mise en œuvre de sa stratégie financière débutée en 2005, avec pour objectifs l'amélioration de l'épargne nette, la diminution du recours à l'emprunt et le ralentissement du rythme de progression de l'encours de la dette, qui lui permettront de faire face à ses futures échéances financières.

1.4.1. La constitution de l'épargne nette

- Les charges courantes de fonctionnement augmentent de 29,8% en 2007.

Les charges directes de fonctionnement, qui regroupent les charges de personnel et les charges à caractère général, augmentent de 34% (contre 56% en 2006 et 18,9% en 2005) sous l'effet du triplement des **frais de personnel** entre 2006 et 2007 (+ **196% en 2007**), **s'expliquant par l'intégration des personnels techniciens et ouvriers de service des lycées, le renforcement des effectifs de la Région et les conséquences annexes induites par l'évolution des effectifs** (effet carrière, mesures salariales et catégorielles statutaires ou indemnitaires).

Quant aux charges à caractère général, elles enregistrent un recul de 14,7% après avoir progressé de plus de 61% en 2006 et s'établissent à 78 M€ en 2007.

Les transferts versés augmentent de 27% en 2007 (contre 3,9% en 2006). Il est à noter que plus de 70% des charges de fonctionnement courant sont consacrées aux dépenses de transfert. La répartition par domaine d'intervention des transferts versés révèle l'importance des actions de la Région au profit de la formation professionnelle et de l'apprentissage (44% des transferts en 2007). Les autres transferts versés concernent aussi principalement les transports ferroviaires (19%), l'économie (12%) et la culture (5%).

- Les produits de fonctionnement courant ont été structurellement modifiés ces dernières années. En effet, les ressources fiscales traditionnelles s'effacent progressivement au profit des dotations de l'Etat du fait du démantèlement progressif de la fiscalité régionale et du mécanisme de « compensation financière » des transferts de compétence. Cela se traduit par un recul de l'autonomie financière de la Région. En 2007, les produits de fonctionnement courant progressent de 21,1%.

Les transferts reçus par la Région en 2007 s'élèvent à 381,8 M€ et progressent globalement de 4% par rapport à 2006. Ils sont constitués de la Dotation Globale de Fonctionnement (240 M€, soit les deux tiers des dotations allouées à la Région), la Dotation Générale de décentralisation (15 M€), la Dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle continue et l'apprentissage (70 M€), le Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (18 M€) et enfin, les participations des familles aux dépenses d'internat et de restauration (6,8 M€). Viennent s'ajouter les compensations fiscales pour un montant total de 13,7 M€ en 2007.

Les recettes fiscales progressent à nouveau en 2007 (+ 40% contre + 20,9% en 2006 et + 33,5% en 2005), sous l'effet principalement des transferts de ressources par l'Etat (le montant de la **TIPP**

transférée progresse de 290%), ainsi que du renforcement des impôts indirects (+ 34,4% représentés à hauteur 33% par la taxe sur la carte grise, de 9% par la TIPP, et 12% par la contribution au développement de l'apprentissage), l'Exécutif régional ayant effectivement fait le choix de ne pas accroître en 2007 la pression fiscale directe. Le Président déplore les effets de la réforme du plafonnement de la taxe professionnelle qui prive la Région d'une recette de 10 M€

- Les soldes d'épargne

L'excédent brut courant, hors Fonds de gestion des crédits européens, progresse de 6,8% et s'élève à 282 M€ en 2007.

Quant à l'épargne nette, après avoir progressé de 32,8% en 2005 puis de 3,6% en 2006, elle augmente de 8,3% en 2007, pour atteindre 249 M€. Le retournement de tendance observé les années passées se confirme donc en 2007, malgré le constat du poids plus important des charges financières dans leur ensemble.

Cette amélioration de la marge financière dégagée sur la section fonctionnement se traduit par un gain de 60 M€ par rapport à 2004 pour contribuer au financement de la section d'investissement.

En revanche, l'élargissement de la surface financière de la Région par le transfert de dépenses en section de fonctionnement conduit à une détérioration des taux d'épargne. Le taux d'épargne net s'établit à 29% en 2007 (contre 35% en 2005).

1.4.2. Le financement des investissements

- Les dépenses d'investissement hors dette ont atteint 340,7 M€ en 2007, en augmentation de 16,1% (contre 3,5% en 2006). Il convient de souligner que **6%** des dépenses d'investissement sont consacrés au démarrage de Bretagne Grande Vitesse et 29% à l'aménagement du territoire, dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Pays.

Les subventions progressent pour atteindre 210 M€

Les dépenses d'équipement brut, après une forte baisse en 2005 (- 25%), progressent de plus de 20% à 97 M€ et concernent principalement la construction et la rénovation d'établissements d'enseignement secondaire de la région.

Enfin, les avances remboursables accordées aux entreprises, après une forte augmentation en 2005 (+ 69,5%), poursuivent leur tendance à la baisse en 2007 de plus de 19%.

- Les recettes d'investissement hors emprunt ont augmenté de 12,9% en 2007 sous l'effet d'une régularisation du FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA). D'un montant de 57 M€ elles se partagent entre dotations et subventions reçues et ressources propres d'investissement.

Les dotations et subventions reçues, principalement constituées de la Dotation régionale d'équipement scolaire s'élèvent à plus de 20 M€

Quant aux ressources propres d'investissement, composées pour l'essentiel du Fonds de compensation pour la TVA et des remboursements d'avances aux entreprises, elles progressent de 3,3%. Elles dépendent des dépenses d'investissement des années antérieures.

- Le besoin de financement réel s'établit à 35 M€ en 2007, soit à plus de 156%.

Il y a lieu de noter, pour 2007, une mobilisation de l'emprunt à hauteur de 28 M€, représentant une progression de + 73% par rapport à 2006. L'encours de la dette, après un net infléchissement tend à se stabiliser en 2007 (- 12 M€ en 2006 / - 24,5 M€ en deux ans et - 24,8 M€ en trois ans). La solvabilité financière de la Région s'améliore, avec une capacité de désendettement qui passe de 1 an à 3 mois à fin 2007.

Il convient également de souligner que le fonds de roulement a été mobilisé à hauteur de 7,2 M€ après deux années de reconstitution, afin de couvrir en partie le besoin de financement réel de 35 M€

1.5. Observations sur le bilan de la gestion pluriannuelle au 31 décembre 2007

Désormais obligatoire aux termes de l'instruction budgétaire M 71, la présentation du bilan de la gestion pluriannuelle permet de suivre le montant global des affectations de l'année et l'évolution du stock des engagements restant à honorer à la fin de chaque exercice.

1.5.1. La gestion pluriannuelle de la Région Bretagne

Depuis 1998, les dépenses d'investissement de la Région (hors mouvements financiers) sont gérées en autorisations de programme et en crédits de paiement. Les dépenses de fonctionnement sont également gérées de cette façon depuis 2006 pour les dépenses d'intervention.

1.5.2. Le bilan des autorisations de programmes (AP) au 31 décembre 2007

En 2007, le montant des crédits disponibles pour affecter représente 509,9 M€ (507,2 M€ en 2006), montant composé des AP ouvertes en 2007 et des AP pluriannuelles présentant encore un disponible. On notera que 98,86% des AP ont été affectées (78,83% si l'on tient compte de l'AP pluriannuelle correspondant aux Contrats de Pays, qui continuera de pouvoir être affectée jusqu'à fin 2012), ce qui représente un taux supérieur à celui des dernières années (91,08% en 2006, 89% en 2005, 82,3% en 2004 et 81,7% en 2003).

Par ailleurs, le stock des AP restant à financer s'élève à 545,3 M€ (520,8 M€ au 31 décembre 2006).

1.5.3. Le bilan des autorisations d'engagements (AE) au 31 décembre 2007

Au global, pour 2007, le montant des crédits disponibles pour affecter représente 1 090,2 M€ contre 425,2 M€ en 2006 et 260,7 M€ en 2005. Cette augmentation importante résulte de la signature, entre la Région et la SNCF, d'une convention relative à l'exploitation du TER pour une durée de 7 ans représentant un montant de 549,7 M€. Ces crédits ont été affectés à hauteur de 1 059,5 M€ ce qui représente un taux de 97,18%.

Enfin, s'agissant du stock des AE restant à financer, il s'élève à 721,6 M€ (contre 164,9 M€ au 31 décembre 2006) sous l'effet du contrat TER.

1.6. Compte-rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de dette pour l'exercice 2006

1.6.1. La réalisation du programme d'emprunt

En 2006, sur les 107 M€ d'autorisation inscrite au BP pour 2007, diminuée de 10,2 M€ lors de la DM2, 28 M€ ont été effectivement souscrits, dont 3 M€ correspondant au financement des engagements pris avec l'Agence nationale de rénovation urbaine, 25 M€ correspondant au reliquat du contrat de financement « Bretagne modernisation ferroviaire » souscrit en 2002 auprès de la BEI.

Il convient de préciser qu'un emprunt de 20 M€ a été souscrit auprès de RBS (Royal Bank of Scotland), sans mobilisation de l'enveloppe en 2007.

1.6.2. La gestion de l'encours de la dette

Dans le contexte de remontée des taux courts observée depuis fin, la Région a conclu un contrat de swap capé auprès de la Société Générale pour un montant de 15 M€.

1.6.3. La gestion en trésorerie zéro

En 2007, l'utilisation d'instruments de trésorerie a permis un avoir moyen journalier sur le compte du Trésor de 345 923 euros équivalent à 3 heures et 12 minutes de dépenses. Au jour le jour, il convient de préciser que l'avoir sur ce compte s'est situé pendant 361 jours à un montant inférieur à 1 000 euros. Dans l'objectif de gestion en trésorerie zéro, deux lignes de trésorerie ont été souscrites, pour une durée d'un an, représentant un montant total de 100 M€.

1.6.4. La situation de l'encours au 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, le montant de la dette s'élève à 356,1 M€ contre 356,3 M€ en 2006 et 368,6 M€ en 2005 et se répartit entre taux fixe, pour 46,29% (42,7% en 2006) de l'encours, et taux variable, pour 53,7% (57,3% en 2006).

S'agissant de la répartition par prêteur, la part la plus importante de l'encours de la dette est détenue par la Banque Européenne d'Investissement (pour 26,61%, en non plus par DEXIA).

Le coût moyen de la dette à taux fixe s'élève à 3,95%. Il est stable. En revanche, à taux variable, le coût est de 4,05% contre 3,05% en 2006.

Cela représente un taux moyen de la dette de 4,01% en 2007 contre 3,45% en 2006. Cette progression se traduit par une augmentation des frais financiers sur emprunts de + 5,08%.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le document présenté par le Président du Conseil régional confirme les tendances à la hausse observées l'an passé, ainsi que l'inversion de la structure budgétaire : en 2007, les dépenses de fonctionnement représentent 61% des dépenses totales contre 58% en 2006 et 45% en 2001.

Une augmentation significative des charges de personnel (+ 196%) est constatée en 2007 dans le contexte de l'extension des compétences régionales. Si les frais de structures enregistrent une forte progression, les dépenses d'intervention continuent néanmoins à occuper une place prépondérante dans les dépenses de fonctionnement de la Région puisque 70% des charges de fonctionnement courant sont consacrés aux dépenses de transfert.

La stratégie financière s'est traduite par une amélioration de la solvabilité de la Région qui lui permet de recourir à l'emprunt dans la perspective du financement du Projet Bretagne à Grande Vitesse.

Signalons toutefois en matière de stratégie d'emprunt que si le recours au financement bancaire classique a été privilégié cette année, il pourrait être intéressant d'étudier l'opportunité d'un accès direct au marché des capitaux, par émission d'obligations par exemple.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le rapporteur du budget propose de donner acte au Président de l'Exécutif régional du Compte Administratif 2007, arrêté au vu du compte de gestion établi par le Payeur régional.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

**Abstentions (23) : FO (7), CGT, FSU, UNSA,
Mme DELAITRE, M. NUSIMOVICI,
M. CHEVALLIER**

Adopté à l'unanimité

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de M. Guy JOURDEN (CGT)

Le groupe CGT tient à exprimer son désaccord avec le rapporteur général quant aux observations faites sur les propositions du Président du Conseil régional.

En effet ces observations nous apparaissent partiales car elles ne s'attachent qu'à une partie des données contenues dans le document présenté à notre approbation par le Président du Conseil régional.

Elles se cantonnent à l'augmentation des dépenses de fonctionnement et à celles des charges de personnel.

Elles n'explicitent ces augmentations dues en quasi-totalité aux transferts de compétences liés à la loi de décentralisation du 13 août 2004 qui n'est même pas évoquée.

Pourtant cela s'est traduit en 2007 par l'accueil dans les effectifs de la Région de 1700 TOS, la prise en charge du forfait d'externat destiné aux établissements privés sous contrat d'association (11,3 millions d'euros) et celle de la commande publique de l'AFPA.

Plus de 70% des dépenses de fonctionnement de la Région, pour un montant de 400 millions d'euros est désormais dévolu aux dépenses de transfert.

Ces observations ne soulignent pas non plus que les transferts de personnels représentent, au-delà de leur impact budgétaire, un changement organisationnel et managérial significatif qui est loin d'être compensé par le fameux transfert à l'euro près mis en avant au moment de la décentralisation.

Le surcoût total pour la Région est de 18,3 millions d'euros.

Silence également sur la baisse des recettes liée à l'entrée en vigueur du plafonnement de la taxe professionnelle qui prive la Région de 10 millions d'euros de ressources fiscales mais également à l'insuffisance de la fraction du produit national de la Taxe sur les Produits Pétroliers (TIPP) transférée par l'Etat (- 2,9 millions d'euros).

La CGT souligne une fois de plus la perversité de cette fraction de TIPP que les régions peuvent moduler et qui est en contradiction avec les efforts faits par les collectivités en faveur des transports alternatifs à la route. On est loin du développement durable.

La modulation de la TIPP constitue aujourd'hui pour la région une recette supplémentaire de 25 millions d'euros payée par les usagers de la route pour compenser des transferts dus à la décentralisation. C'est encore une fois un impôt injuste surtout quand une enquête récente de l'INSEE (parue dans l'Octant d'avril 2008) démontre qu'en Bretagne ce sont les ouvriers qui ont la distance domicile-lieu de travail la plus grande et que celle ci a nettement augmentée en quelques années.

Avec le surcoût de la décentralisation et la baisse des recettes ce sont plus de 30 millions d'euros qui manquent au budget de la Région soit quasiment l'équivalent de l'annuité de la dette.

Nous rappelons que la CGT a des propositions, que nous ne développerons pas ici, en matière de réforme en profondeur de la fiscalité locale sur les mécanismes de péréquation et de dotation, l'autonomie financière des collectivités et le financement des investissements publics.

L'avis du CESR n'ayant pas pris en compte les éléments proposés par la CGT en Commission Développement économique, nous ne pourrions émettre un vote positif sur cet avis.

INTERVENTION de M. Patrick CARE (UPIB)

Je voudrais intervenir au nom des acteurs patronaux en revenant sur le document intitulé « Approbation du compte administratif de l'exercice 2007 » et plus précisément sur ces troisième et quatrième parties consacrées au bilan de gestion pluriannuelle 2002-2007.

Nous y lisons avec satisfaction que pour la troisième année consécutive la Région connaît, je cite, « un léger désendettement » et « une amélioration de la solvabilité mesurée par la capacité de désendettement » aujourd'hui de un an et trois mois (p.15). Nous sommes ainsi revenus à la capacité de désendettement que nous avions en 2002 (p.33).

Cette politique budgétaire est motivée par la nécessité de retrouver des marges de manœuvre financières afin que la Région, je cite, « se situe en position favorable pour assurer les investissements majeurs à venir » (p. 15), en l'occurrence les investissements ferroviaires et portuaires.

Pour autant, l'évolution de l'encours de la dette nous indique que celui-ci n'a pas diminué en 2007 puisqu'il est toujours de 356 millions d'euros, identique à 2006, et reste supérieur à l'encours au 31 décembre 2003 qui était de 336 millions d'euros (p. 15).

Quant aux dépenses de fonctionnement, la Région nous indique, je cite, qu'elles « ont significativement progressé ces dernières années, de 15 % par an en moyenne entre 2002 et 2007, stimulées par d'importants transferts de charges ». (p. 18).

A la lecture du document, si nous pouvons avoir l'impression, dans un contexte de transfert de compétences non intégralement financé, d'un combat difficile et âpre mené par la Région pour se désendetter et permettre les investissements de demain, une lecture plus attentive nous amène à constater cette première impression.

En effet, on y apprend que les dépenses totales de la Région, hors décentralisation, ont augmenté de 18.9 % entre 2004 et 2007, soit une progression annuelle de 5.9% (p.17).

Surtout, les dépenses réelles de fonctionnement, hors décentralisation, ont progressé de 45 % sur les 4 exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit une progression de 9.6 % l'an (p.17).

Ainsi, il apparaît que 50 % de la hausse des dépenses de fonctionnement de 2003 à 2007 sont exclusivement le fruit de la politique de la Région, et qui, elles, ne sont en rien compensées par des ressources extérieures.

De ces constats se dégage l'idée qu'une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement aurait permis d'une part, de reconstituer plus fortement et plus rapidement des marges de manœuvre nécessaires aux futurs investissements, et d'autre part, d'éviter de taxer encore plus les entreprises

bretonnes dont nous rappelons que le taux de la taxe professionnelle a progressé de 30 % entre 2004 et 2006 et que le produit de la taxe professionnelle a lui progressé de 38 % en passant de 86.9 millions d'euros à 118 millions d'euros en 2007 (p. 26) soit 31 millions d'euros supplémentaires.

Cette hausse des prélèvements sur les entreprises contraste avec la baisse des avances remboursables consenties aux entreprises dont la Région nous rappelle qu'elle en fait son instrument majeur de soutien aux entreprises. Ces avances remboursables ont en effet baissé de 17.6 % sur la période 2004-2007 comparée à la période précédente. A ce regrettable effet de ciseaux entre les prélèvements régionaux qui ont augmenté et ces avances remboursables qui ont baissé, nous préférons une contraction concomitante et équivalente des prélèvements et des aides.

De même, dans le document, la Région regrette à plusieurs reprises le plafonnement de la taxe professionnelle à 3.5 % de la valeur ajoutée. Ce plafonnement est une nécessité pour nos entreprises, et, avant tout, pour nos entreprises industrielles dont certaines payaient une taxe professionnelle de 8 à 9 % de leur valeur ajoutée, ce qui nuisait fortement à leur compétitivité et donc à l'emploi.

Enfin, il nous semble essentiel de modifier la législation afin de mettre un terme au principe de compétence générale des collectivités territoriales qui conduit à une superposition et à une multiplication de leurs actions, à la non lisibilité de leur politique, et à une augmentation, préjudiciable à l'intérêt général, des dépenses publiques.

Je vous remercie de votre attention.

SAISINE DE L'EXÉCUTIF RÉGIONAL

FINANCEMENT DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 19 MAI 2008

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE

Session de mai 2008

Commission « *Aménagement du territoire, environnement* »

Rapporteur : M. Jacques UGUEN

<p align="center">Protocole entre les Régions Bretagne et Pays de la Loire, pour le financement de la liaison à Grande Vitesse Bretagne Pays de la Loire</p>

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional indique que dans le cadre du financement de la ligne à Grande Vitesse Bretagne - Pays de la Loire, la région Bretagne et la région Pays de la Loire se sont accordées sur la répartition du financement des collectivités territoriales, à savoir 90,5 % à la charge de la Bretagne et 9,5% pour le territoire ligérien.

Il rappelle les modalités de financement de ce projet, évalué aujourd'hui à 3 milliards d'euro : une contribution de RFF, complétée par des financements publics, et après déduction de cette participation, une répartition égalitaire entre l'État et les collectivités territoriales.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESR se félicite que les Régions Bretagne et Pays de la Loire soient parvenues à un protocole d'accord sur leur participation, respectivement de 90,5% et 9,5%, sur le solde à charge des collectivités territoriales pour ce projet de Ligne à Grande Vitesse, qui devrait à terme avoisiner les 3 milliards d'euro.

Ce protocole tient compte des gains de temps pour l'une et l'autre région (37 minutes vers la Bretagne, 8 minutes vers Nantes) ainsi que des circulations supplémentaires qui devraient être créées à l'occasion de la mise en service de cette ligne à Grande Vitesse.

Pour autant le CESR ne peut passer sous silence, les incertitudes qui pèsent sur ce dossier. Aujourd'hui la contribution de RFF n'est pas connue, le coût des péages est en pleine renégociation au niveau national et nul doute que la réévaluation de ce coût aura des répercussions sur les péages et donc sur le prix des transports.

D'autre part, même si le taux de rentabilité économique et social de ce projet en fait un des projets ferroviaires français les plus efficaces, la participation de l'État par l'intermédiaire de l'AFITF, en manque de finance, n'est aujourd'hui pas connue et d'autres projets sont en compétition.

Malgré ces incertitudes, le CESR approuve ce premier protocole, mais estime qu'une grande vigilance s'impose, au delà des pourcentages, sur les montants dont devront s'acquitter à terme les collectivités territoriales (Régions, Départements) pour mener à bien ce projet.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avis favorable adopté à l'unanimité.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**



INTERVENTION de Mme Bénédicte DESCHAMPS (CGT)

La Région s'apprête à signer le protocole d'accord sur la participation financière au projet LGV des Régions Bretagne et pays de la Loire. La CGT se félicite de cette 1^{ère} avancée.

Néanmoins des zones d'ombres persistent quant au bouclage du financement.

D'abord concernant l'engagement financier de l'Etat .Si la LGV Bretagne-Pays de la Loire est bien concernée par le texte de loi d'orientation du Grenelle de l'environnement présenté le 30 avril dernier, aucune précision n'est apportée quant à la participation financière de l'Etat .Le ministre avance uniquement une participation de l'ordre de 20-25%.

De plus, une dizaine de projets sont en compétition et la situation financière de l'Agence de financement des infrastructures de transport en France (AFIFT) est fragile.

Par ailleurs, dans un récent rapport, la Cour des Comptes s'interroge sur l'opportunité de construire de nouvelles LGV si le coût des premières n'est toujours pas amorti et si les investissements se font au détriment du réseau classique.

RFF de son côté semble douter de la rentabilité financière de ces nouvelles lignes ferroviaires.

Ceci n'augure rien de bon.

Mais gageons que l'Etat se montrera à la hauteur des ambitions du Grenelle.

Certes le texte mentionne également que « le Gouvernement proposera la mise en place, à compter de 2011, d'une taxe kilométrique sur les poids lourds visant à réduire les impacts environnementaux du transport de marchandises et à financer les nouvelles infrastructures. »

Mais on sait que pour le reste, Jean-Louis Borloo et Hubert Falco, secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire feront appel à des financements privés via les partenariats publics-privés d'infrastructures.

En aucun cas la CGT ne soutiendra un montage qui aurait recours à des contrats de partenariat ou à des délégations de service public. RFF doit rester le seul maître d'ouvrage comme c'est le cas pour les LGV Est et Rhin Rhône.

De plus la CGT l'a déjà dit , les usagers ne doivent pas faire les frais d'un désengagement de l'Etat.

La CGT est opposée à une adaptation tarifaire qui va augmenter le prix du billet.

Si les caisses sont vides, une solution innovante et courageuse serait de taxer les stocks options, la Suède a récemment eu ce courage politique.

Des alternatives plus consensuelles existent cependant pour la mobilisation de fonds publics ; la CGT réaffirme sa position : la création d'un pôle public de financement doit être sérieusement envisagée.

A l'unanimité le CESR de Bretagne s'est d'ailleurs exprimé dans ce sens en février 2005.

Pour conclure, la CGT soutient la Région dans son engagement et sa persévérance à faire aboutir ce projet essentiel à l'avenir de la Bretagne.

INTERVENTION de Mme Evelyne HUAUME (CFDT)

PROTOCOLE BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE SUR LE FINANCEMENT DE LA

LGV

Pour la CFDT le protocole signé entre les deux Régions sur la répartition des financements de chacun, va dans le bon sens. Il tient compte des gains de temps, des aléas de la construction de la ligne nouvelle et intègre également en perspective la construction de l'aéroport Notre Dame Des Landes.

La CFDT tient à rappeler qu'elle s'est toujours prononcée en faveur de ce projet BGV qui doit profiter à tous les Bretons.

Elle partage les inquiétudes du CESR sur le montant de la participation des différents acteurs de ce projet.

RFF, tout d'abord qui doit faire face à un fort endettement et qui gère des infrastructures dont 2000km de ligne sont dans un état difficile et 1200km entraînent déjà des restrictions de circulation est en renégociation sur le montant des péages estimant celui-ci trop bas. Il y a fort à parier que si sa participation à la construction de la LGV devenait trop importante, ceci aurait également des répercussions sur les montants des péages et donc sur le coût des transports créant une sélection parmi les futurs utilisateurs.

En ce qui concerne le financement par l'Etat, celui-ci reste aléatoire quant à son montant, car d'autres projets concurrents sont en cours de finalisation et le pouvoir de financement de l'AFITF est aujourd'hui plus que limité.

Pour ce qui est du partage entre les collectivités bretonnes, 50% à la charge de la Région et 50% pour les autres collectivités, en particulier les Conseils Généraux, il est à noter que ceux-ci sont aussi confrontés à une forte augmentation du coût de leur politique social. Pour la CFDT il y a un risque réel de voir ce projet retardé dans le temps du fait de son coût.

Enfin des informations ont circulé concernant la remise en cause du choix du pendulaire au vu de son coût.

Pour la CFDT l'objectif est bien de rapprocher la pointe de la Bretagne de Paris et elle déjà lancé l'idée d'un grand emprunt régional a maintes reprises, d'autre part devant les incertitudes liés au financement de ce projet elle estime que tous les modes de financements innovants doivent être exploités.

Dans ce dossier il s'agit d'avancer avec pragmatisme et sans tabou.

INTERVENTION de Mme Véronique DELAITRE (Personnalité qualifiée)

Monsieur le Président,

Notre assemblée est saisie de la question du financement de la ligne à grande vitesse entre Paris et Rennes.

Le rapport que vous nous avez transmis nous explique qu'avec la ligne Grande Vitesse entre Paris et Rennes nous allons gagner un minimum de 37 minutes sur ce trajet. Nous le faisons aujourd'hui en 2 heures. Nous le ferons demain en moins de 1h30 et nous nous en réjouissons. Nous retrouverons bien sûr cette économie de temps sur les trajets Paris – Brest ou Paris Quimper que nous pratiquons aujourd'hui en 4 heures et demi de trajet. Cet effort nous permettra donc de ramener les trajets Paris-Brest ou Paris-Quimper à un peu moins de 4 heures.

L'étape suivante sera de mettre Brest ou Quimper à 3h de Paris en 2012 comme nous l'indique le site du Conseil régional. **« La modernisation des axes Rennes - Brest et Rennes - Quimper permettra de gagner 15 minutes sur chaque destination grâce, notamment, à la rectification des courbes, la modernisation de la signalisation, la suppression des passages à niveaux et la mise en service de TGV pendulaire. »**

15 minutes de gagnées sur un peu moins de 4 heures de trajet entre Paris et Brest ou Paris et Quimper, c'est bien. Mais le compte n'y est pas. Cela ne ramène pas les trajets en question aux trois heures promises sur le site de la région en 2012.

Chacun sait au fond de lui ce que sont les solutions qui nous seront proposées pour atteindre cet objectif. On nous proposera de supprimer certaines dessertes. Dans mon département, qu'en sera-t-il des arrêts de Lamballe ou de Guingamp ? Il me semble que la Région devrait dès maintenant nous faire part des solutions qu'elle proposera dans ce contexte précis. La concertation nécessaire dans ce domaine ne devra pas se faire à la dernière minute. Dans tous les cas, le réseau des petites villes qui bénéficient aujourd'hui d'une desserte TGV en Bretagne ne devra pas en être dépouillé demain. Pour des villes comme Lamballe, le TGV est un atout de développement économique majeur, qu'en sera-t-il demain si le TGV ne s'arrête plus dans cette ville ou dans d'autres petites villes bretonnes ? Concentrer les arrêts TGV dans les métropoles bretonnes et oublier les petites villes qui font notre spécificité a-t-il du sens au regard de ce qui est le modèle de développement breton ?

Je souhaite vivement que la Région nous dise dès maintenant ce qu'elle souhaite engager pour maintenir des arrêts TGV dans nos petites villes.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

COMMUNICATION : LES BIOTECHNOLOGIES, MOTEUR DE CROISSANCE POUR LA BRETAGNE

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 19 MAI 2008

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE

Session de mai 2008

Commission « Développement économique et Recherche »

Rapporteurs : MM. Gilbert BLANCHARD
et Yannick BARBANÇON

**« COMMUNICATION :
LES BIOTECHNOLOGIES, MOTEUR DE CROISSANCE POUR LA BRETAGNE »**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de l'élaboration du futur Schéma Régional de l'Innovation (SRI), ayant fait le constat assez peu engageant d'une « image des biotechnologies en Bretagne terne et floue » (une image technologique inexistante, une autodépréciation des réalisations, des espoirs qui n'ont pas été satisfaits, ...), le Conseil régional a initié une réflexion globale visant à susciter une relance du secteur sur des données réactualisées des marchés du futur.

L'objet de la communication est donc de faire le point sur les grands axes à prioriser avant leur déclinaison opérationnelle en plan d'actions.

Quoique troisième région industrielle française, cinquième pour le nombre de chercheurs, sixième pour les dépenses en R&D et quatrième sur le plan des biotechnologies, il semblerait que « plane un sentiment d'avoir du chemin à rattraper » et de n'être pas « à l'abri d'une marginalisation » scientifique.

C'est pourquoi, l'industrie des biotechnologies demeure, pour la Bretagne, une diversification indispensable à condition de l'inscrire dans une dynamique de l'économie de la connaissance qui érige le savoir comme une production à part entière, dissociée de la simple valorisation des matières premières locales.

Pour ce faire, il est suggéré une définition très large des champs impliqués dans les biotechnologies, en y associant l'instrumentation (y compris les logiciels), les services (essais cliniques, bioinformatiques) ou les conseils spécialisés.

Ainsi, les biotechnologies ne sont donc plus une « filière » au sens traditionnel du terme. Et, il convient alors de raisonner en « systèmes productifs transversaux » associant des technologies appartenant à différentes filières, s'appuyant sur une R&D interdisciplinaire et nécessitant des alliances entre entreprises dont les activités seront complémentaires.

Aussi, sans nier l'importance des autres domaines, les conclusions de l'étude proposent de focaliser les efforts régionaux pour une nouvelle organisation du développement des biotechnologies en Bretagne autour de trois systèmes productifs transversaux liés à des marchés en émergence et à forte croissance :

- la fédération des outils (CRO, toxicologie, technique d'assemblage, ... voire marketing) « permettant de passer de la présomption d'intérêt d'une molécule à un produit actif mis sur le marché » ;
- l'évolution d'une partie du système productif agricole ou marin vers la moléculture consommant moins d'espace pour plus de valeur ajoutée, obtenue dans le respect des conditions d'un développement durable ;
- la création d'une passerelle avec les TIC pour satisfaire le besoin croissant de contrôle et de diagnostic.

Si ces orientations sont validées, il faudra alors définir des objectifs d'organisation, élaborer une sorte de « business modèle » et manager la communication tant interne qu'externe. Cela pourrait prendre la forme d'un programme pilote d'actions dans le cadre du SRI.

La mobilisation de tous les acteurs de terrain autour de cette étude (150 contacts) ayant montré, par ailleurs, leur volonté d'intégrer une stratégie régionale pour le développement des biotechnologies bretonnes, il conviendra, dans les prochains mois, de trouver une déclinaison concrète de cette analyse.

Car l'enjeu est de taille : ancrer la Bretagne dans l'économie de la connaissance. Pour ce faire, les biotechnologies sont un exemple excellent.

2. Observations sur la proposition du Président du Conseil régional

Rappelons tout d'abord (le texte s'y réfère) qu'en matière de biotechnologies, le CESR a, depuis 20 ans, éclairé la Région tant sur les possibles que sur les doutes. Dès 1987, une première étude a anticipé la création du programme BRITTA qui a permis à la Bretagne d'être dans les cinq régions françaises les plus dynamiques (4ème position).

Cependant, qu'en 2000, la Section Prospective attirait l'attention sur la nécessité d'intégrer au développement économique la dimension sociale, rappelant qu'une des données importantes est l'acceptation des nouvelles technologies. Les scénarios proposés allaient donc du rejet complet et sclérosant à l'enthousiasme béat mais prudent, préfigurant ainsi l'impérieuse nécessité de « *Repenser les biotechnologies* » (titre d'un ouvrage écrit par Daniel THOMAS et André-Yves PORTNOFF en décembre 2007).

En effet, le constat que les apports des biotechnologies dans l'ensemble des secteurs (santé, agriculture, industrie, énergie, ...) ont été en partie retardés ou gâchés n'est pas spécifiquement breton. A minima, il est français et probablement européen.

Les causes sont certainement multiples et les chapitres de l'ouvrage le montrent :

- les faits ont détruit les dogmes ;
- la génomique, nécessaire mais pas suffisante ;
- on a oublié la microbiologie ;

Mais, l'une des raisons majeures est le relâchement des efforts d'innovation et de transfert de technologies. Après les grands programmes des années 1990 (pour la Bretagne, ce fut le programme BRITTA), les acteurs se sont « endormis » sur les premiers lauriers. Car il est faux d'avoir « *le sentiment d'avoir manqué le démarrage* » ; le départ fut un succès. C'est la croissance des germes qui reste à faire.

Pour cela, il convient de faire des choix respectueux de l'intérêt général et d'identifier les biotechnologies utiles pour la société (et pas seulement pour une économie de court terme) :

- des procédés plus propres et plus sobres pour une industrie plus « durable » ;
- des agroressources maîtrisées pour préserver la santé ;
- l'innovation dans les disciplines de la santé par l'émergence de la biotechnologie systémique ;
- les technologies diffusantes pour le développement durable (énergie, air, eau, sols) ;
- etc.

Comme on le voit, la réflexion initiée par le Conseil régional s'inscrit totalement dans l'analyse européenne des réorientations à engager pour le développement des biotechnologies. Et, une fois de plus, nous sommes précurseurs. Espérons que nous saurons en profiter lors du passage du concept à l'action.

Si on revient à la communication du conseil régional, quoiqu'elle présente un constat lucide de la situation au regard des biotechnologies de la santé, nous pensons qu'il eut été important d'y mettre surtout en lumière les réussites de ces dernières années (notes de bas de pages n°14 et 15) afin de montrer qu'il faut donner un second souffle aux biotechnologies régionales.

Par ailleurs, pour bien vendre ou bien communiquer la nouvelle dynamique, nous aurons besoin de nous appuyer sur ces premières réalisations et sur nos exemples historiques. Aussi, n'est-il peut-être pas très judicieux de mettre en avant une impression globale d'insuccès (supposé) alors que nous avons de nombreux exemples qui prouvent que tous les atouts pour réussir sont présents.

Néanmoins, le choix du continuum : production de molécules, preuve de leur efficacité, garantie de leur qualité en s'appuyant non plus uniquement sur la matière première mais aussi sur la maîtrise de la connaissance de l'ensemble du processus est déjà en émergence en Bretagne. Et donc, imaginer un programme qui permettrait de démultiplier les réalisations et de développer plus vite les entreprises existantes nous semble une bonne initiative à concrétiser en urgence, car nous ne sommes pas les seuls à y penser.

Réinvestissons donc sur ce domaine de diversification indispensable que sont les biotechnologies, mais de façon plus globale en mettant l'économie de la connaissance au cœur de nos préoccupations.

En parallèle, il sera indispensable de créer une communication positive mettant en avant tous les atouts de la Bretagne, car un tel développement ne pouvant pas être qu'endogène, il nous faudra faire la preuve de notre attractivité et de notre excellence en ce domaine. L'AEB (Agence Économique de Bretagne) aura certainement un rôle majeur à jouer sur ce dernier point.

3. Avis sur la proposition du Président du Conseil régional

C'est en attendant avec enthousiasme (et même une certaine impatience) la mise en œuvre des actions à venir, que nous donnons acte au Président du Conseil régional de sa communication sur les biotechnologies, moteur de croissance pour la Bretagne.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté

**Abstentions (13) : FO (7)- FSU- Eugène
BARATTE, Jean-Claude PIERRE, Daniel
COLLET, Gilles MARECHAL**

**Contre (3) : Bernard GUILLEMOT, Jean-
Paul GUYOMARC'H, René LOUAIL**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de Mme Joëlle ROBIN (CGT)

La CGT est consciente que le champ que recouvrent les biotechnologies est très vaste. Nous n'interviendrons donc pas sur la nature même des biotechnologies mais davantage sur la manière dont elles sont abordées par le secteur marchand.

Revenons toutefois rapidement sur une définition. Les biotechnologies, ce sont les applications de la science et de la technologie aux organismes vivants et à d'autres éléments vivants ou non vivants, pour la production de savoirs, biens et services. Cette définition est intéressante car elle ne cantonne pas les biotechnologies, comme cela est souvent le cas, au domaine du génie génétique et aux technologies issues de la transgénèse qui permet d'intervenir sur le patrimoine génétique des espèces pour le modifier comme c'est le cas avec les OGM.

Insistons plutôt sur les termes employés, tels savoir, bien et service, qui évoquent pour la CGT des notions de progrès, un progrès essentiellement tourné vers l'homme.

Les biotechnologies jouent un rôle dans les secteurs de l'environnement, de l'agriculture et de l'agro-alimentaire mais aussi pour la mise au point de processus innovants dans l'industrie et encore dans les industries de la santé. La découverte de nouveaux traitements fait de plus en plus appel aux biotechnologies pour rechercher les causes des maladies, concevoir, tester et produire des médicaments spécifiques. Ceci suppose un travail de recherche très important.

Hélas, nous regrettons que ces efforts de recherche soient de plus en plus entre les mains des sociétés pharmaceutiques. Tant que les biotechnologies sont utiles pour le bien-être de l'homme et de la planète nous ne pouvons que les encourager. Mais les investissements, aujourd'hui concentrés sur le secteur privé, ne risquent-ils pas de créer des dérives ? La FAO a récemment pointé le fait que les pays émergents ne bénéficiaient pas comme les pays dits riches des effets de cette recherche et a même proposé le renforcement des financements publics et du dialogue entre les secteurs public et privé. Or, les biotechnologies qui constituent un domaine aux applications industrielles importantes, font l'objet de convoitises du secteur marchand. C'est bien là que la CGT pense qu'une extrême vigilance est de mise. Si la recherche fondamentale est indispensable, ses applications ne sont pas neutres et peuvent être lourdes de conséquences. La maîtrise sociale et économique des biotechnologies, sous-tendue par un souci éthique permanent, doit être présente dans tous les aspects et à tous les moments du processus scientifique.

C'est pourquoi la CGT demande la mise en place de communications authentiques et réciproques, entre le public, l'université, les chercheurs et les industriels. Après avoir évoqué la notion de profit, incompatible pour la CGT avec le domaine de la recherche, nous terminerons par un mot sur la brevetabilité du vivant, le vivant étant un patrimoine appartenant à l'humanité entière et non pas aux sociétés privées. La CGT tient à rappeler que personne ne peut faire main basse sur l'humain et que dans ce domaine, le savoir ne peut ni ne doit être transformé en profit.

INTERVENTION de M. Yves LE GOURRIEREC (Chambre régionale d'agriculture de Bretagne)

Je m'exprime ici au nom des acteurs de la profession agricole.

J'ai lu avec attention la communication du Conseil Régional sur les biotechnologies dressant un état des lieux en Bretagne et affichant une volonté forte de préparer une déclinaison opérationnelle pour donner à la Bretagne les moyens de participer au défi biotechnologique de ce 21^{ème} siècle.

S'il me paraît évident qu'aucun acteur ne peut ignorer un tel défi et que nous devons tous collectivement partager les grands objectifs affichés, il me semble important de revenir sur le constat, de même que sur certains éléments d'actions envisageables.

En effet, en ce qui concerne la fragilité évoquée de notre industrie locale dans le contexte mondial, et notamment de notre industrie agroalimentaire, je pense qu'il faut se méfier des idées reçues conduisant à dresser un état de situation peut-être un peu simpliste.

S'il est vrai que le modèle agro-industriel breton a fondé son développement historique sur les hommes et le développement d'une production locale dynamique, il est aussi vrai que ce modèle est aujourd'hui en phase d'évolution. Nos exploitations agricoles se modernisent pour répondre à des exigences nombreuses et deviennent progressivement des entreprises à même de répondre aux exigences économiques des marchés relayées par un aval qui se concentre pour être plus compétitif.

Cette relation étroite entre amont et aval est un facteur de compétitivité du complexe agro-industriel à intégrer dans la mondialisation qui s'opère, beaucoup plus – je cite « *qu'une illusion de protection contre les effets de cette mondialisation* ».

Par ailleurs, ce modèle de développement ne peut être considéré comme un frein éventuel à la création de valeur ajoutée en aval. Quel que soit le niveau de transformation, le type de marché visé, la matière première reste nécessaire et en disposer localement reste un atout pour nombre de débouchés. Ceci n'est pas contradictoire avec le choix de développement de marchés opérés par certaines entreprises et faisant appel aux biotechnologies. Le recours aux biotechnologies existe aujourd'hui dans l'agroalimentaire breton. Peut-être pas suffisamment mais les choix stratégiques des entreprises sont fondés sur la création ou la captation de marchés porteurs et ces évolutions se font sur le long terme.

Au-delà de ce constat qui mérite effectivement nuance, l'exemple du Danemark pour illustrer le système productif transversal de la « moléculture » est tout aussi éloquent. Certes, le Danemark s'est peut-être déjà illustré et a peut-être déjà su se placer dans la perspective du marché mondial en terme de biotechnologies. Mais, il faut rappeler que ce pays n'a pas pour autant abandonné un modèle agricole et agroindustriel performant tourné lui aussi vers l'export, selon les traditions et le savoir-faire de ce pays.

Cet exemple illustre bien que, contrairement à ce qu'évoque la communication proposée, il n'y a pas antinomie entre «moléculture» et modèle agricole breton. Il serait erroné de vouloir passer d'une agriculture dite «à valeur ajoutée faible ou moyenne, forte consommatrice d'espace», à une «moléculture», «à forte valeur ajoutée et consommant peu d'espace».

Au moment où un défi alimentaire sans précédent met aujourd'hui sous pression les gouvernements du monde entier, il serait dangereux de vouloir organiser une transition de ce type alors que ces deux activités sont en fait complémentaires et toutes deux nécessaires pour relever les défis du 21^{ème} siècle.

A ce stade, s'agissant d'une communication, il me paraissait important de resituer la place du complexe agroindustriel breton, son rôle économique et social, avant toute proposition de schéma structuré visant à faire émerger de nouveaux enjeux autour des biotechnologies. Si le 21^{ème} siècle verra sans doute l'avènement de la révolution biotechnologique (OGM, nouvelles molécules...), celle-ci ne peut et ne doit se faire au dépend des évolutions structurelles nécessaires du secteur industriel dans son ensemble.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Alain DAHER (CRCI de Bretagne)

Je m'exprime ici au nom des acteurs patronaux.

Les biotechnologies constituent indubitablement un domaine porteur pour la Bretagne. Elles offrent en effet des opportunités pour consolider nos filières majeures et diversifier notre portefeuille d'activités.

Les besoins immenses à satisfaire à l'échelle planétaire en matière alimentaire ou sanitaire, portés par la croissance démographique et le vieillissement, fournissent autant de perspectives de création de valeur ajoutée, de richesse et d'emplois. Ces perspectives et les enjeux d'émergence de nouvelles activités industrielles en Bretagne rendent indispensables un travail de fond pour accompagner les entreprises de biotechnologies, attirer des investisseurs, susciter la création de jeunes pousses et favoriser les liens économie/recherche.

En ce sens, la communication qui nous est proposée par le Conseil régional et qui s'appuie sur le travail de qualité réalisé par le Professeur de Certaines rappelle bien les enjeux et jette des pistes d'action intéressantes pour une politique bretonne de développement économique s'appuyant sur la maîtrise des biotechnologies. Dans les principes, les acteurs consulaires souscrivent donc aux orientations définies par cette étude.

Néanmoins, ce plaidoyer en faveur des biotechnologies - on y parle des biotechnologies comme de « *la colonne vertébrale de l'économie du siècle qui commence* » - mérite quelques observations.

En **premier lieu**, nous aimerions revenir sur la **démarche d'élaboration** d'une politique économique bretonne s'appuyant sur les biotechnologies.

L'étude de M. de Certaines a identifié des axes de développement et propose désormais d'en définir une déclinaison opérationnelle pour action. La communication de la Région précise qu'il faudra à cet effet « *reprendre un inventaire détaillé du potentiel breton* ».

L'analyse gagnerait en effet à être complétée pour préciser le potentiel d'entreprises concernées en Bretagne et leurs caractéristiques en termes d'expertise, de taille, d'emplois, d'alliances, de positionnement sur les marchés nationaux et internationaux.

Cette évaluation des forces économiques en présence (ou absentes) n'aurait-elle d'ailleurs pas dû être un préalable à la définition des axes d'interventions ? On imagine mal en effet les chances de succès d'un plan d'action élaboré sans le souci d'une connaissance détaillée du tissu économique qu'on cherche à renforcer, des entreprises qu'on entend accompagner et des emplois qu'on souhaite développer.

C'est pourquoi **il est indispensable que les entreprises et leurs représentants soient étroitement associés à la phase qui va désormais être engagée pour définir un plan d'actions opérationnel.**

Notre **deuxième observation** porte sur la **tonalité de quelques propos** de cette communication du Conseil régional.

Le texte qui nous est proposé semble indiquer - ou plus malicieusement simplement suggérer – que la notion de filière, reposant – je cite - « sur une linéarité allant d'une production de base en amont à un réseau commercial fondé sur une famille bien déterminée de produits transformés » est un concept dépassé.

On y parle notamment d'une filière agro-alimentaire définie à partir des seules matières premières qui – je cite - « surestime l'exigence de proximité entre la production brute à basse valeur ajoutée et le produit final transformé et crée ainsi une illusion de protection contre les effets de la mondialisation ».

On y suggère « de sortir du cloisonnement en filières fondé sur nos productions traditionnelles dès lors que la richesse est dans le savoir et non dans le minerai ».

On y recommande « une nouvelle approche qui impacte frontalement le raisonnement habituel en termes de filières de production fondées sur l'exploitation de nos propres ressources ».

On y évoque également un découplage territorial total entre la production et la transformation de la matière première : « Ne peut-on pas être le leader mondial en biotechnologie bleue même si les sardines sont au Maroc, les crabes en Alaska et les algues au Japon. »

A la lecture de ces propos, on peut craindre que la remise en cause du concept de filière ne suggère plus profondément de remettre en cause la stratégie d'accompagnement des filières industrielles majeures pourtant affirmée dans le Schéma Régional de Développement Economique de la Région Bretagne.

L'idée d'une économie construite sur la connaissance et l'innovation n'est pas nouvelle. Elle fonde la stratégie de Lisbonne et les politiques de développement économique européennes. Les chambres consulaires partagent cette orientation stratégique et y participent, à leur mesure, dans le cadre de plans d'accompagnement à l'innovation des entreprises bretonnes.

Cependant, cette stratégie ne signifie pas pour autant le rejet pur et simple d'une organisation historique qui a permis le développement d'une filière agro-alimentaire puissante, s'appuyant sur la densité d'un bassin de production agricole et un lien privilégié de sous-traitance entretenu avec la grande distribution. L'agro-alimentaire, mais aussi les autres filières bretonnes qualifiées de « traditionnelles » et qui conditionnent également la compétitivité de l'agroalimentaire, doivent être soutenues dans leurs efforts d'adaptation à un contexte concurrentiel mondialisé. D'autant plus que les renversements très rapides des conditions d'accès à la matière première alimentaire (prix, qualité, sécurité, délais, ...) peuvent très bien modifier rapidement l'intérêt concurrentiel à préserver une production permettant à l'Europe de conserver sa sécurité d'approvisionnement alimentaire. Pour

preuve, les évolutions très récentes de la politique agricole commune et les appétences accrues autour des terres agricoles pour des productions à finalités non alimentaires.

Les propos et les sous-entendus de la communication du CESR semblent suggérer caricaturalement qu'il y aurait d'un côté une activité à faible valeur ajoutée faite de besogneux qui exploitent à satiété les ressources naturelles et de l'autre une économie beaucoup plus noble qui valorise le savoir, fait du business avec un capital culturel et préserve les ressources environnementales de la Bretagne.

Attention à ne pas « ringardiser » des activités économiques et des entreprises de l'agroalimentaire qui puisent et exercent aussi leur savoir-faire dans les sciences du vivant et ont montré leur capacité d'innovation à partir de ces sciences du vivant. Attention à ne pas opposer ce qui serait d'un côté le « traditionnel » et de l'autre « le moderne ».

Dans la vie réelle, les deux univers sont liés et s'auto-entretiennent pour créer un cercle vertueux de développement, notamment par le rapprochement entre les mondes de la recherche et des entreprises. Les pôles de compétitivité ont justement été créés pour cela.

Enfin, une **dernière observation sur le développement d'une économie fondée sur le capital immatériel** qui n'est pas sans poser la question de l'ancrage territorial des activités économiques et de l'impact sur les équilibres territoriaux.

En admettant comme le suggère la communication que la Bretagne puisse accueillir le leader mondial des biotechnologies bleues même si les sardines sont produites au Maroc ou les algues au Japon, rien n'y est dit sur les leviers à actionner pour y faire venir ce leader, y faire éclore son futur concurrent et pour les conserver tous les deux en Bretagne.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. René LOUAIL (Confédération Paysanne)

J'interviens au nom d'un des acteurs de la profession agricole concernant la mission II sur «les biotechnologies, moteur de croissance pour la Bretagne ».

La confédération Paysanne a été parmi les toutes premières organisations à soutenir, en France, la campagne «sauvons la recherche publique ». Depuis 2001 elle a signé plusieurs conventions avec l'Inra, dont une partie des publications sont disponibles dans la revue interne de l'institution «les courriers de l'environnement ». Cette convention mobilise chaque année plusieurs dizaines de chercheurs et paysans sur des thématiques élaborées conjointement.

Ce point particulier concernant la proposition de la région aux développements des biotechnologies nous renvoi à plusieurs débats :

- 1/Sur l'indépendance de la recherche publique, ses moyens financiers et humains ainsi qu'à la définition de ses missions d'expertises.
- 2/Sur la part des moyens consentis à la recherche fondamentale par rapport à la recherche appliquée
- 3/Sur l'élaboration, la validation et le suivi des programmes de recherches
- 4/Sur l'application du principe de précaution.

Il est important de rappeler que seule la recherche publique a obligation de publication, à une période où ses moyens de plus en plus limités, laissant de surcroît une place de plus en plus en plus importante à la recherche privée. Nous considérons ne pas avoir les garanties suffisantes, sur un sujet aussi sensible que celui des biotechnologies, pour soutenir ce projet.

Je vous remercie de votre attention

René Louail

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

AGENDA 21 DE LA REGION BRETAGNE

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 19 MAI 2008

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLEE

Session de Mai 2008

Rapporteur général : M. Patrice BOUDET

AGENDA 21 DE LA REGION BRETAGNE

Le Conseil régional soumet aujourd'hui à notre avis son projet d'agenda 21 régional.

Pour mémoire, c'est dès janvier 2003 que le CESR a saisi l'opportunité offerte par la tenue des premières « Assises territoriales de l'environnement et du développement durable » pour inciter la Région Bretagne à mettre en place un agenda 21 régional ; et ce, dans le prolongement de deux rapports antérieurs du CESR qui proposaient déjà que la Région Bretagne s'engage dans la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement fondé sur le concept de développement durable (rapport sur l'environnement en 1993, rapport sur le développement durable en 1998).

Depuis cette date, le CESR s'est prononcé en octobre 2006 sur un premier rapport d'étape portant sur l'élaboration d'un agenda 21 de la Région Bretagne, en encourageant le Conseil régional à poursuivre la démarche engagée, non sans prévenir que la réussite de celle-ci se devait d'être empreinte de plus de pragmatisme que de dogmatisme. Cette remarque, parmi d'autres, illustre bien que le CESR est conscient, depuis l'origine, à la fois de l'importance des enjeux que recouvre la mise en œuvre d'un agenda 21 régional et des difficultés de la tâche.

Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les propositions du Président du Conseil régional portent sur les deux volets de l'agenda 21 régional, à savoir :

- un volet interne « Région responsable », qui concerne le fonctionnement des services de l'institution régionale, et nous est présenté sous la forme de deux documents : un rapport et un catalogue d'indicateurs ;
- un volet externe « Région partenaire », qui concerne les politiques publiques du Conseil régional et ses relations avec ses partenaires.

Comme il est précisé, *« l'agenda 21 concerne à la fois le rôle de la Région comme partenaire des acteurs économiques, sociaux ou associatifs du territoire breton mais aussi son rôle d'acheteur public, de maître d'ouvrage, d'employeur »*. Et il *« est également le moyen pour la Région de mobiliser la population et les acteurs du territoire, en particulier les collectivités territoriales, sur les responsabilités collectives que nous devons prendre pour faire de la Bretagne un territoire durable »*.

Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESR tient tout d'abord à saluer l'ampleur du travail réalisé, qui a consisté, d'une part, à recenser tous les secteurs de l'action du Conseil régional qui seront concernés par l'agenda 21 et, d'autre part, à chercher à susciter la participation des partenaires de la Région à l'élaboration du volet externe et des élus et services de la Région aux volets externe et interne. Cependant, le CESR s'interroge, et nous le verrons plus loin, sur les modalités de la participation des partenaires de la Région.

Les observations du CESR portent successivement sur les deux volets.

2.1. L'agenda 21 « Région responsable » (volet interne)

Le volet interne « Région responsable » de l'agenda 21 régional comprend deux parties :

- *Un rapport avec quatre chapitres, un par type de responsabilité*
 - une responsabilité sociale avec la question de la solidarité et de l'épanouissement humain ;
 - une responsabilité économique avec la question des modes de production et de consommation responsables ;
 - une responsabilité environnementale avec la restauration, la préservation, la mise en valeur et la gestion durable du territoire, des ressources naturelles, et de la biodiversité ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique ;
 - enfin une responsabilité en termes de gouvernance avec davantage d'information et de participation.
- *Un catalogue d'indicateurs*

Des deux volets de l'agenda 21 régional, celui-ci est le plus abouti. Cela s'explique par le fait que la Région est à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre dans l'élaboration et la mise en œuvre.

Le CESR observe que ce volet, dans sa globalité, illustre bien la volonté de la Région d'être un exemple dans la mise en place d'un agenda 21 au sein de son institution.

C'est notamment vrai en ce qui concerne la démarche participative avec une réelle association des différents acteurs (personnels, élus...) visant la solidarité et l'épanouissement humain.

S'agissant de la responsabilité économique, le CESR se félicite, entre autres, que la Région Bretagne se soit emparée de la réforme du Code des marchés publics, qui permet aux acheteurs publics de prendre en compte des critères de qualité environnementale et sociale. Pour le CESR, introduire des données en lien avec le développement durable dans le cahier des charges et des procédures des marchés publics, ne peut que conforter stratégie et objectifs dans la mise en œuvre de l'agenda 21.

Le CESR se félicite que l'ensemble du volet interne se traduise par de nombreuses actions (37) et sous actions (192), lisibles, accompagnées d'objectifs précis, dont les indicateurs de suivi

permettront d'observer la progression et la performance. C'est tout le sens du contenu du catalogue d'indicateurs.

Le CESR considère qu'il ne lui appartient pas de faire une analyse plus exhaustive de ces actions dans le présent avis, et qu'il n'est pas possible dans les délais très courts de la consultation d'analyser en détail la pertinence des indicateurs qui pourraient pourtant mériter un examen plus approfondi.

Cependant, il souhaite faire des remarques au sujet de la dématérialisation (p. 45). Le CESR entend aussi participer pleinement à ce processus et plusieurs initiatives de ses services ont déjà été prises en ce sens. C'est pourquoi, il regrette, d'une part, qu'il ne soit pas encore possible aux conseillers économiques et sociaux de suivre l'actualité des actes administratifs, à partir de l'extranet de la Région, faute de mise à jour régulière des actes en téléchargement, et, d'autre part, que la dotation des conseillers du CESR en équipement informatique n'ait pas dépassé le stade du seul bureau du CESR.

2.2. L'agenda 21 « Région partenaire » (volet externe)

Le volet « Région partenaire » comprend trois parties : un cadre de référence qui est la signification donnée par la Région Bretagne au concept de développement durable, un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle, et un catalogue d'indicateurs (dit « atlas »).

Ce volet appelle de la part du CESR un plus grand nombre de remarques qui porteront sur :

- la concertation mise en place autour du volet externe et la démarche de conviction et de sensibilisation qui est encore nécessaire (2.2.1) ;
- le cadre de référence (2.2.2) ;
- le programme d'actions pour le 21^{ème} siècle (2.2.3) ;
- les indicateurs et l'évaluation (2.2.4) ;
- la poursuite de la réflexion (2.2.5).

Bien qu'il soit présenté plutôt comme un document définitif, le volet externe devra encore évoluer afin de répondre aux objectifs affichés qui consistent en particulier à susciter une forte mobilisation de la population et l'indispensable adhésion de l'ensemble des partenaires de la Région. A cet effet, le CESR propose, comme il sera précisé plus loin, un prolongement de la concertation.

2.2.1. La concertation et la démarche de conviction et de sensibilisation

- *Tout d'abord, au sujet de la phase de concertation mise en œuvre pour l'élaboration du volet « Région partenaire », et sans qu'il s'agisse d'une critique globale, le CESR tient à souligner que la complexité du « dossier de concertation » qui a été transmis aux partenaires n'en a pas facilité la lecture, et donc l'appropriation. Cette complexité s'explique par l'exhaustivité qui a été recherchée dans le recensement des actions en cours ou envisagées, le non-choix opéré – ce qui peut se comprendre à ce stade – dans les actions et les indicateurs, mais il s'explique aussi par l'architecture du document (cadre de référence, référentiel, atlas, synthèse des actions suivant les 4 axes, synthèse des actions suivant les 10 chantiers du contrat pour la Bretagne) et par l'absence de*

glossaire (par exemple, que faut-il entendre par « produit éthique » ou par « transmission équitable des entreprises » ?).

La démarche de concertation (extranet et dossier papier à 1400 exemplaires pour une cinquantaine de réponses et 160 contributions) a montré quelques limites, qui tiennent en partie à ces questions de forme (lisibilité, accessibilité, pédagogie).

Mais ces résultats montrent aussi qu'une concertation ponctuelle ne peut se substituer à un travail de fond. Ainsi de nombreux acteurs régionaux, partenaires de la Région, n'ont pas répondu à la sollicitation de la Région pour l'agenda 21, en estimant s'être déjà prononcés, en amont, dans le cadre des concertations sur les différents schémas de la Région (Schéma Régional de Développement Economique, Schéma Régional Multimodal des Déplacements et des Transports, etc.). L'intégration dans le document final, de la quasi-totalité des contributions reçues peut ainsi faire craindre, du fait que certains ne se sont pas exprimés par la voie qui était proposée, un certain déséquilibre qui pourrait par la suite devenir source de conflits et de difficultés de mise en œuvre. L'écart entre le nombre de destinataires et le nombre de répondants peut « orienter » de façon artificielle le contenu ainsi présenté.

Pour toutes ces raisons, le CESR propose que puisse être organisée, en complément, **une nouvelle phase de concertation autour de rencontres** (de type conférences régionales ?) qui permettrait de prolonger la première phase et servirait à la priorisation des actions. Cette nouvelle phase de dialogue, complémentaire de la première consultation (écrite), apparaît d'autant plus nécessaire que la mise en œuvre de l'agenda 21 ne pourra se faire sans l'adhésion de l'ensemble des partenaires de la Région.

- *Ensuite*, comme il était précisé dans le rapport d'étape soumis à l'avis du CESR en octobre 2006, en ce qui concerne les actions partenariales, l'agenda 21 est « *une démarche de conviction et de sensibilisation* » car la Région n'a ni la légitimité, ni la compétence pour prescrire de nouvelles méthodes à ses partenaires. La Région doit donc faire un effort de communication en direction de ceux-ci. Mais cet effort doit aussi être tourné vers la population, et la Région devra à cette occasion développer une véritable **pédagogie**.

A cet égard, il faut rappeler que le terme « agenda 21 » continue d'être très souvent mal compris. La Région qui prévoit de réaliser une enquête d'opinion auprès des bretons devra au minimum rappeler à cette occasion ce qu'est un agenda 21 ; à savoir un programme d'actions pour relever les défis du 21^{ème} siècle.

Comment la Région envisage-t-elle de communiquer auprès de l'opinion publique ?

Pour permettre l'appropriation par tous et dans un souci de mobilisation collective, la Région devra clarifier ses objectifs, pour un meilleur **affichage des priorités**, ce qui passe par une **hiérarchisation des actions**, et la définition d'actions phares, emblématiques, pouvant susciter un effet d'entraînement en conférant **une dimension réellement stratégique** à la démarche régionale.

2.2.2. Le cadre de référence : la signification donnée au concept de développement durable

Le cadre de référence exprime la signification donnée par la Région Bretagne au concept de développement durable ; une vision qu'elle souhaite partager avec ses partenaires.

- Il existe aujourd'hui différentes définitions du développement durable, même s'il est communément admis qu'il s'agit d'un développement consistant à « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », et prenant en compte simultanément les trois dimensions : l'environnemental, le social et l'économique. On parle à ce titre des 3 piliers du développement durable. La Région Bretagne en ajoute un quatrième, autour de la gouvernance, et propose ainsi 4 axes.

- Le découpage du document en 4 axes appelle la remarque suivante. Si le développement durable implique une pensée complexe et une approche globale et transversale du développement, ce découpage peut aller alors à l'encontre des fondements mêmes du développement durable. Quelle cohérence d'ensemble ? le CESR rappelle que le développement durable consiste moins à mener des actions dans le social, dans l'environnement et dans l'économique – ce qui se faisait déjà auparavant – qu'à évaluer chacune des actions à l'aune de ces trois dimensions (sociale, environnementale, économique). C'est bien là que doit résider la nouveauté.

- Si l'agenda 21 régional doit permettre de relever les défis du 21^{ème} siècle, quels sont parmi eux ceux qui intéressent plus particulièrement la Bretagne ?

Pour le CESR, plusieurs défis particulièrement importants peuvent être identifiés :

- le défi énergétique (Cf. l'avis du CESR « Repères pour un agenda 21 », octobre 2006) ;
- le défi foncier ;
- le défi de l'eau (de la qualité et de la quantité) ;
- le défi des transports ;
- le défi des solidarités et des coopérations ;
- le défi de l'emploi de qualité, des conditions de travail et d'une formation de qualité ;
- le défi du changement climatique et de la biodiversité.

Sur la plupart de ces défis, le CESR s'est déjà prononcé, lors de précédents avis ou dans ses rapports (par ex. avis sur le SRMDT en avril 2008, rapport « L'économie sociale en Bretagne »...). Sur plusieurs d'entre eux, il poursuit ses réflexions dans le cadre d'autosaisines en cours au sein de ses Commissions et Sections, comme il sera précisé plus loin.

L'importance de ces défis devrait aider la Région à définir des priorités dans ses actions.

Ces défis qui sont de divers ordres, posent aussi la question des compétences et des moyens de la Région, ainsi que de leurs limites. Se trouve ainsi posée, notamment, la question de la création de l'Etablissement public foncier régional (EPFR) qui conditionne la capacité des autorités régionales à maîtriser le foncier, ou encore celle du droit à l'expérimentation pour la gestion de l'eau, depuis longtemps réclamé par la Région.

2.2.3. Le programme d'actions pour le 21^{ème} siècle

Ce programme d'actions se présente sous la forme de 28 fiches thématiques, elles-mêmes déclinées en 360 actions et 238 sous-actions, comprenant d'une part des actions déjà engagées et d'autre part des actions et sous-actions en projet.

En ce qui concerne les actions déjà engagées, le CESR s'est en principe déjà prononcé, lors de précédentes consultations (consultations portant notamment sur les schémas).

Il en va autrement des très nombreuses actions et sous-actions en projet (127 actions et 151 sous-actions) dans la mesure où il s'agit d'actions nouvelles, dont le contenu et les modalités de mise en œuvre ne sont pas précisés. Qui sont les partenaires de ces projets ? De qui relèvent ces projets ? Qui pilotera les partenariats ? A quelle échéance projette-t-on de les mettre en œuvre ? Selon quelles modalités et avec quels moyens ? La raison d'être de certaines actions et sous-actions et les objectifs visés posent également question, et certaines formulations apparaissent floues.

En l'état, le document propose un inventaire complet – dont il convient de saluer l'importance – mais cet inventaire doit maintenant devenir une véritable **stratégie régionale du développement durable**, ce qu'il n'est pas encore, faute de choix et de grandes orientations.

En raison de ces imprécisions et de l'absence de priorités, la mobilisation des partenaires et le passage du dire au faire n'apparaît pas toujours évidente.

Il n'est par exemple pas possible au CESR d'exprimer un avis détaillé à ce stade sur les 127 actions et 151 sous-actions. Même si certaines pistes de réflexion pour prolonger la démarche seront jointes en **annexe** du présent avis, c'est lors de la présentation plus détaillée de ces actions qu'il nous sera possible de nous prononcer dans le détail.

Ainsi, il est précisé que « *les actions en projet feront l'objet d'une première transcription dès le budget primitif 2009 puis intégreront progressivement les budgets primitifs de la Région* » et que « *cette démarche permettra de dresser pour ces actions des objectifs de réalisation tant en termes de temps et de priorités que de moyens, conditions essentielles à une mise en œuvre opérationnelle de l'Agenda 21 régional.* » Le CESR pourra, par conséquent, de nouveau donner une appréciation sur les actions en projet lors de sa session du mois de décembre.

D'ici là, il y a eu lieu de **hiérarchiser les actions** dans un objectif de développement durable. Cette hiérarchisation devra porter sur les actions en cours et en projet. C'est tout l'objet de la phase de concertation complémentaire que préconise le CESR, autour de rencontres avec les différents partenaires de la Région. Ces rencontres devraient permettre à la Région d'établir des priorités, d'effectuer des choix qui donneront de la lisibilité à sa politique de développement durable.

D'autres remarques d'une portée plus générale sont les suivantes :

- Le CESR se félicite que le volet « formation » soit systématiquement mentionné dans les fiches thématiques du programme d'actions. En effet, **la formation des acteurs** comme l'évolution du système de formation professionnelle sont des leviers de l'appropriation par le public du

développement durable. Au titre de l'agenda 21, la formation devrait d'ailleurs viser à : 1) former pour un emploi durable ; 2) développer la formation au développement durable (ce qui comprend notamment former pour réduire la dépendance énergétique) ; 3) former aux métiers qui concourent au développement durable (par exemple : éco-conception, éco-habitat, etc.).

- Dans le prolongement de ses récents rapports consacrés au travail et à l'emploi, le CESR souhaiterait que soit précisé qu'il s'agit bien de renforcer *l'emploi « de qualité »*, et non seulement « l'emploi ».

- Il note aussi avec regret que la question de la *représentation des entreprises et des salariés* est absente des actions et des indicateurs.

- Le CESR note également que *la recherche* ne traverse pas suffisamment l'ensemble des actions.

- Il déplore de nombreuses impasses au sujet des *activités économiques* et des axes clés qui n'apparaissent pas. Et regrette notamment que l'agriculture et l'agroalimentaire soient traités de manière segmentée.

- Le CESR s'interroge sur la *cohérence du 4^{ème} axe* (« Favoriser l'accessibilité et connecter la Bretagne au monde, participer à un développement durable des territoires en bonne gouvernance »), qui associe la gouvernance à l'accessibilité du territoire et, ne semble pas se situer au même plan que les trois axes précédents.

- Au sujet de *la gouvernance*, l'agenda 21 « Région partenaire » soulève un certain nombre de questions, à savoir :

- la question de son articulation avec les différents *agendas 21 locaux*, départementaux, d'entreprises, des lycées... Une mise en cohérence de tous les référentiels sera-t-elle recherchée par la Région ? Comment élaborer une réelle stratégie régionale associant dans un même mouvement les acteurs régionaux ?

- la question de son articulation avec l'*échelon européen* et l'*échelon national*. La mise en œuvre de l'agenda 21 régional dépend aussi de décisions qui ne sont pas locales. L'agenda 21 régional peut avoir, par exemple, des effets d'amplification de certaines décisions nationales allant dans le sens du développement durable. Comment la Région prévoit-elle de tenir compte de ces décisions (par exemple la loi issue du Grenelle de l'environnement prévue en juillet 2008) ? Le CESR regrette qu'il ne soit fait aucune référence à l'Europe, ou aux expériences d'autres régions.

- la question de la *participation* et de l'appropriation par la population dans un souci de mobilisation collective (pédagogie, communication, participation...). Cette question peut être mise en lien avec celle des acteurs du dialogue social qui n'apparaissent pas dans les actions mentionnées.

2.2.4. Les indicateurs et l'évaluation (l'atlas régional)

a) Les indicateurs :

Comme il est précisé, l'Atlas régional n'est pas l'atlas des résultats de la politique de la Région en matière de développement durable ; il s'agit d'une proposition d'atlas du développement durable en Bretagne qui s'adresserait à tout le monde. De ce fait, certains indicateurs sont plutôt liés à des actions de la Région et d'autres plutôt liés à des actions d'autres collectivités territoriales (Départements, Communes, etc.).

Il est prévu que, parallèlement et en corrélation avec la démarche budgétaire, des indicateurs spécifiques à chaque action, en cours ou en projet, seront proposés, qui permettront de suivre chaque année la progression des politiques de développement durable conduites par la Région.

La réflexion sur les indicateurs est une réflexion complexe. Elle doit être reliée à la réflexion sur les indicateurs en cours de mise en place au sein du budget et des politiques du Conseil régional.

A ce stade, les indicateurs proposés sont beaucoup trop nombreux. Au final, la pléthore d'indicateurs risque de nuire à la lisibilité des objectifs en termes de développement durable.

En outre, certains des indicateurs proposés n'apparaissent pas comme des indicateurs de développement durable. En quoi, par exemple, le poids économique et social des différentes activités économiques dans l'économie bretonne, le turn-over des entreprises, le nombre de salariés par branche, la présence de résidences secondaires, le nombre d'adhérents aux associations ou encore le nombre de bateaux et de marins par type de pêche sont-ils des indicateurs de développement durable ?

D'autres indicateurs mentionnés n'existent pas et seront difficiles, voire impossibles, à construire. Il s'avère ainsi, par exemple, pratiquement impossible de mesurer l'impact des stages en entreprise sur l'insertion professionnelle future comme a pu le vérifier le CESR dans le cadre de son autosaisine sur les « Les stages en milieu professionnel en Bretagne » (2004).

Une autre remarque concerne l'absence de perspectives. Fixera-t-on pour chaque indicateur un niveau à atteindre ? Comment compte-t-on mesurer l'efficacité des stratégies fixées si celles-ci ne sont pas associées à des objectifs atteignables ?

Compte tenu de ces remarques, le CESR sera particulièrement attentif à la recherche de cohérence, de pertinence et d'utilité des indicateurs.

Les indicateurs renvoient aussi à la question de la gouvernance : quelles sont les capacités de la Région à peser sur les choix de ses différents partenaires, desquels dépendent au moins tout autant les éléments à mesurer (nombreux sont les indicateurs proposés qui ne relèvent pas de la Région). Le CESR rappelle que certains partenaires ont déjà leur agenda 21, ce qui pose la question de leur articulation avec l'agenda 21 régional, d'autant que la recherche permanente de synergies à l'échelle régionale devient incontournable pour toutes les actions à envisager. Ces agendas étant également

accompagnés d'indicateurs, la Région se donne-t-elle pour ambition de faciliter leur mise en commun ? Comment ?

b) L'évaluation :

Le CESR s'est souvent prononcé en faveur d'une meilleure information concernant les procédures d'évaluation en cours, et le développement par la Région d'une véritable *pédagogie de l'évaluation*. L'agenda 21 lui donne l'occasion de renouveler ce souhait.

2.2.5 La poursuite de la réflexion

Le CESR salue avec intérêt cette nouvelle étape dans la mise en place d'un agenda 21 régional « Région partenaire ».

Ce document et cette démarche étant évolutifs et appelés à être adaptés en permanence, le CESR de Bretagne espère que le Conseil régional pourra prendre en compte à terme les conclusions et préconisations qui résulteront des différentes études menées actuellement au sein des Commissions et Sections du CESR.

En effet, le CESR, qui a prévu à l'intention de ses membres deux journées de formation sur les nouveaux indicateurs de développement d'une part et le changement climatique d'autre part, a également engagé plusieurs réflexions directement liées au développement durable.

Seront ainsi publiées successivement des autosaisines sur les énergies marines (décembre 2008), sur les éco-activités et l'introduction du développement durable dans les entreprises (février 2009), sur la politique énergétique (mai 2009), et sur la prospective de la gouvernance régionale à l'épreuve du changement climatique (juin 2009).

Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avant de conclure et de se prononcer, le CESR tient à appuyer fortement sur des exigences telles que : la concertation, la priorisation des actions, des objectifs précis, la pédagogie et la démocratie dans le processus de mise en œuvre. Elles sont incontournables pour réussir le grand défi du 21^{ème} siècle qu'est le développement durable à travers la mise en œuvre de l'agenda 21.

Au vu de ces remarques, le CESR approuve le rapport « Région responsable », volet interne et le rapport « Région partenaire », volet externe de l'agenda 21, et donne acte du catalogue des indicateurs relatif au volet « Région responsable ».

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté

Abstention :0
Contre : FO (7)

ANNEXE

Agenda 21 « Région partenaire » Programme d'actions pour le 21^{ème} siècle

Premières observations complémentaires des commissions sur quelques fiches thématiques

Fiche thématique 2. Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

Le Conseil Régional se propose de renforcer ses interventions directes en faveur des acteurs de l'économie sociale et solidaire, et par ailleurs de soutenir indirectement ce secteur en appuyant des organismes spécialisés dont font partie les universités. Cette démarche semble pertinente dans la mesure où les acteurs concernés ont démontré leur capacité d'organisation autonome. Il paraît cependant important de prendre en considération certaines particularités du monde rural. Celui-ci est aujourd'hui recherché par de nombreux entrepreneurs individuels et collectifs en tant que lieu où peuvent s'exprimer des projets innovants associant projet de vie, utilité sociale et viabilité économique. Mais le monde rural reste aujourd'hui proportionnellement moins irrigué par les organismes d'accompagnement, et les projets qui s'y enracinent bénéficient de moins de références que ceux qui s'expriment en ville. Un effort spécifique serait donc souhaitable pour accompagner les entreprises de l'économie sociale et solidaire à la campagne.

Le soutien au développement de l'économie sociale et solidaire prévoit notamment une aide aux innovations, aux projets émergents et à l'emploi. Il prévoit également le soutien à l'emploi mutualisé entre les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Le CESR regrette que ne soit pas projeté plus nettement le soutien à toutes les innovations que constituent les diverses formes de coopérations entre les SIAE et les autres acteurs de l'économie, y compris les structures associatives (action 16.1) : stages, formations, mutualisations... Plus largement, nous rappellerons l'une des préconisations du rapport du CESR de décembre 2006 « *L'économie sociale en Bretagne- Pour une région compétitive, sociale et solidaire* » : articuler simultanément les enjeux économiques et sociétaux en Bretagne, en favorisant les synergies entre les différents acteurs de l'économie régionale, en stimulant l'innovation et la performance économique et sociétale des entreprises de l'économie sociale, comme des autres entreprises et notamment celles qui développent leur responsabilité sociétale (RSE).

Le CESR insiste, d'une part, sur l'importance de valoriser le rôle des *usagers* dans la gouvernance des entreprises de l'économie sociale (action 16.4), d'autre part, sur l'intégration systématique d'indicateurs d'évaluation et de résultats dans les conventions passées entre la Région et les organisations de l'économie sociale (action 16.2). A ce sujet, il serait souhaitable que la Région développe une véritable pédagogie de l'évaluation.

Enfin, s'agissant de l'insertion professionnelle des jeunes dans l'économie sociale, il convient d'être vigilant sur les possibilités et les conditions d'accueil des stagiaires en formation.

Fiche thématique 3. Améliorer la qualité de l'emploi

Il est regrettable que sous le générique « qualité du travail » ne soient pas explicitement citées la réduction des affections physiques (accidents du travail, inconfort,...) et psychologiques (stress, épuisement,...). Le Conseil Régional n'est pourtant pas totalement démuné, notamment du fait de ses compétences dans le domaine de la formation, pour intervenir sur ces sujets. Par exemple, la fiche 11 prévoit une action spécifique en faveur de la prévention des accidents du travail chez les apprentis. A ce titre, il semble que l'approche retenue par le Conseil régional pourrait être élargie, au-delà des seuls apprentis, à d'autres publics à risque, en particulier chez les jeunes : travailleurs saisonniers, intérimaires, primo-accédants à l'emploi... A noter que la Caisse Régionale d'Assurance Maladie développe certaines actions de prévention allant en ce sens.

Le CESR souhaiterait par ailleurs que le Conseil régional soit particulièrement attentif, en termes de qualité de l'emploi, aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, notamment aux jeunes sans qualification.

Il convient par ailleurs de veiller à ce que le télétravail et l'emploi par les groupements d'employeurs soient bien, comme l'indique le rapport, liés à « l'amélioration de la qualité du travail et de la vie ».

Enfin, le CESR souligne que la vie sociale dans l'entreprise fait partie de la qualité de l'emploi. Le développement d'activités physiques et sportives ou culturelles peut y trouver sa place.

Fiche thématique 4. Former tout au long de la vie

- La démarche « Karta » est un bon levier pour permettre des projets pédagogiques centrés sur le développement durable. La pertinence de ces projets dépend, pour une part, de l'articulation avec les savoirs disciplinaires et donc des relations avec les programmes d'enseignement. C'est pourquoi, sans doute, « Karta » est évoqué à la fois dans le volet interne et le volet externe.

- L'action 35 intitulée « Mettre en place des Assises régionales de l'Education au développement durable » appelle plusieurs remarques. Qui seront les acteurs appelés à participer ? La question de l'éducation au développement durable nécessite une réflexion approfondie, en partenariat notamment avec l'Education nationale.

Par ailleurs, comment compte-t-on mesurer l'éducation au développement durable ?

- Les orientations stratégiques de cet axe « former tout au long de la vie » pourraient comprendre la mise en place de lieux de concertation pour une gouvernance renouvelée de la formation tout au long de la vie (il existe encore trop peu de passerelles entre formation initiale et formation continue).

Fiche thématique 6. Soutenir les productions agricoles « durables »

Au sujet de l'action 85, il convient d'ajouter à la protection des races menacées, celle des espèces et des espaces qui le sont aussi.

Fiche thématique 10. Poursuivre la lutte pour l'égalité et contre les discriminations

Dans l'optique d'un agenda 21, démarche par nature transversale, il importe de coordonner les actions menées par le Conseil Régional en matière de coopération et de solidarité (fiche 17) avec celles menées au bénéfice des migrants qui sont présents sur le sol breton, et des personnes en situation de handicap.

Fiche thématique 11. Prévenir les risques et améliorer l'accès à la santé

La prise en compte de l'alimentation comme facteur potentiel de prévention des risques et d'amélioration de la santé est judicieux. Il convient d'être attentif sur ce plan aux questions d'accès de tous à une alimentation de qualité, sur le plan de la capacité à acquérir les produits y concourant mais aussi sur celui des compétences et savoir-faire nutritionnels. On connaît par exemple la prégnance de l'obésité chez les personnes à faible revenu, et leur difficulté à accéder à une alimentation adéquate.

Le CESR souligne l'intérêt de soutenir le développement des activités physiques et sportives (APS) pour tous dans une optique de prévention en santé publique, en particulier auprès des enfants et des jeunes, à l'école comme en dehors. Il rappelle également leur rôle dans la prévention des risques sanitaires liés aux conséquences du vieillissement, d'où l'importance de promouvoir, en partenariat, des APS adaptées à tous les âges de la vie.

Enfin, la Région étant partie-prenante du Groupement Régional de Santé Publique (GRSP), celle-ci devrait veiller à la bonne articulation de sa politique de santé publique avec celles développées par les autres acteurs concernés en région.

Fiche thématique 12. Améliorer la qualité des logements

D'une manière générale, afin de favoriser une répartition équilibrée des nouveaux arrivants sur le territoire breton, il faudra veiller à ce que les actions menées par l'établissement public foncier régional concernent tous les territoires de la Bretagne, notamment les villes moyennes, les petites villes et les cantons ruraux de la Bretagne intérieure. La mise à 2X2 voies de la RN 164 devrait y favoriser la création d'entreprises. Il est urgent que ces travaux soient achevés. Le haut-débit devra aussi irriguer les territoires ruraux dans les mêmes conditions que les secteurs urbains ou littoraux. La Région, à travers ses différents programmes apportera son soutien aux collectivités locales ou territoriales de la Bretagne par la mise en place d'équipements publics et de services à la population.

Ces différents programmes sont indispensables pour éviter les déplacements domicile-travail ou domicile-loisirs contraires à la notion de développement durable.

S'agissant du logement proprement dit, les différentes mesures évoquées favoriseront les économies d'énergie, la maîtrise des charges et le développement durable. La Région pourrait utilement aider les collectivités départementales ou infra-départementales qui s'engageraient dans des opérations de type « Cluster habitat durable » ou Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) comportant un volet énergétique axé sur la recherche des économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables. Elle pourrait aussi participer au financement d'études thermiques préalables à la réalisation de travaux adaptés aux besoins des personnes, sur le plan technique et sur le plan financier. Un appui aux initiatives menées par les professionnels du bâtiment pourrait également être envisagé. Les travaux respectant ces différents critères bénéficieraient d'une incitation financière majorée.

Enfin, le CESR attire plus spécialement l'attention du Conseil régional sur les accédants à la propriété, en particulier les jeunes ménages avec enfants, qui, par nécessité économique, ont investi dans une zone suburbaine éloignée de leurs lieux de travail, des principaux services à la population et faiblement desservie par les transports en commun. Ceux-ci risquent d'être fortement fragilisés, économiquement et socialement, par leur situation de mobilité contrainte au vu du renchérissement du coût des énergies fossiles. Il devient urgent, pour l'ensemble des politiques publiques, d'anticiper les conséquences économiques et sociales du développement de la nouvelle précarité énergétique.

Fiche thématique 13. Améliorer l'accès aux sports et aux loisirs

Le CESR souligne l'intérêt d'une bonne articulation des actions « agenda 21 » de la Région Bretagne avec les autres acteurs concernés en Bretagne par l'amélioration de l'accès aux sports et aux loisirs. Par exemple, plusieurs acteurs du mouvement sportif régional sont déjà engagés dans la mise en œuvre de l'agenda 21 du sport français élaboré par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Le CESR approuve l'effort de coordination déjà mené entre les instances du Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne et le Conseil régional à ce sujet.

S'agissant plus particulièrement de la préservation du patrimoine naturel et de l'environnement, en complément du soutien apporté à la mise en place du Centre Régional d'Expertise et de Ressources sur les sports de nature en Bretagne (CRER), la Région Bretagne pourrait très utilement favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, la création d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) dans chacun des départements bretons, en s'appuyant sur l'exemplarité de la CDESI déjà mise en place dans les Côtes d'Armor.

Par ailleurs, compte tenu des besoins en professionnalisation du secteur sportif, la Région Bretagne devrait amplifier son effort de promotion d'un emploi sportif durable et de qualité, en particulier dans les associations fortement fragilisées par la fin du dispositif emploi-jeune et dorénavant soumise aux exigences de la Convention collective nationale du sport.

Enfin, le CESR souligne que le développement des sports de nature est non seulement une opportunité pour la sensibilisation à la protection de l'environnement mais encore pour la découverte

du patrimoine culturel matériel ou immatériel ainsi que pour le tourisme sportif (lien de l'action 169.1 avec les actions 191 et 126).

Fiche thématique 14. Améliorer l'accès à la culture et renforcer la création culturelle

En ce qui concerne les échanges inter et multiculturels, le lien doit être fait avec les actions visées dans les fiches 15, 16 et 17. L'apport des migrants, temporaires ou inscrits dans la durée, ne se limite pas à leurs compétences linguistiques : par exemple le regard qu'ils portent sur la société bretonne l'aide à être plus créative et imaginative. Les micro-actions de terrain qui permettent le développement des échanges, y compris au niveau intra-régional, doivent à ce titre être encouragées, comme concourant également aux objectifs de la fiche 10. Dans sa Communication « *Action de la Région en faveur des pays en développement : de l'aide au partenariat* » adoptée en janvier 2004, le CESR avait exprimé sa conception de l'apport des étrangers dans un cadre de solidarité internationale.

Le CESR attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité de favoriser l'accès de tous aux pratiques artistiques et culturelles, notamment des jeunes qui en sont le plus éloignés, sans se limiter, pour ce faire, aux seuls publics des lycéens et apprentis. Enfin, il s'interroge sur la pertinence, à ce niveau, d'une réflexion sur les « contenus » des industries culturelles (action 178.2).

Fiche thématique 15. Favoriser l'appropriation du patrimoine culturel

La notion de patrimoine culturel doit pouvoir être abordée sous un angle dynamique, qui tient compte des évolutions en cours dans la société bretonne mais aussi des apports de nouveaux arrivants (par exemple britanniques dans certains lieux, africains dans d'autres).

La notion de « kit d'accueil » paraît séduisante pour aider les nouveaux arrivants à entrer de plein pied dans la vie régionale. Il importe cependant que ce kit soit bien le reflet de la Bretagne dans sa diversité et ses richesses géographiques, culturelles, sociales, économiques tant d'un point de vue synchronique que diachronique. Par ailleurs, la notion de « nouvel arrivant » mériterait d'être précisée. Enfin, par souci de simplification, ne faudrait-il pas envisager un kit d'accueil unique élaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs régionaux concernés et à diffuser tant en externe qu'en interne ?

En ce qui concerne la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel immatériel, une liste est donnée pour l'action 195. Elle serait utilement élargie à d'autres savoirs et savoir-faire du patrimoine vernaculaire (par exemple l'alimentation, les savoir-faire professionnels).

Dans une optique de diffusion et d'appropriation, leur valorisation économique doit pouvoir être envisagée, en particulier dans le monde rural. La formulation de l'action 200 ne permet pas de déterminer si la valorisation du patrimoine immatériel est comprise dans l'action proposée.

Fiche thématique 16. Assurer la transmission et le développement des langues de Bretagne

Si le soutien à l'Office de la Langue Bretonne est bienvenu, il serait utile d'étudier comment associer durablement et structurellement la région aux organismes qui appliquent l'enseignement des langues bretonnes. Des solutions innovantes pourraient être trouvées, en particulier avec les acteurs associatifs.

Fiche thématique 17. Coopérer et être solidaire avec l'Europe et le monde

La rédaction de cette fiche est centrée sur le rôle des collectivités et des établissements d'enseignement. Le rôle des acteurs associatifs n'est pas mis en évidence, alors même que la Bretagne se caractérise par la force de l'engagement bénévole, comme l'a souligné le CESR dans sa Communication « *Action de la Région en faveur des pays en développement : de l'aide au partenariat* » adoptée en janvier 2004. Il semble à ce titre important de rappeler, pour les inscrire dans la ligne de l'agenda 21 et dans la durée, les politiques menées en faveur des associations impliquées dans la solidarité internationale et des étudiants des pays du Sud dans le cadre du budget « un pour mille solidarité internationale ». Le soutien à la vie collective des familles d'acteurs organisées à l'échelle régionale (CASI pour les associations, CBCI pour les collectivités) et qui alimentent la plate-forme ABCIS mérite d'être confirmé.

Fiche thématique 28. Instituer une nouvelle gouvernance en Bretagne

Il serait opportun d'indiquer (par exemple dans la section qui lui est consacrée) les orientations retenues concernant la forme de l'Atlas du développement durable visé à l'action 358. Cette forme, et notamment la lisibilité, est une condition essentielle de l'appropriation par les Bretons des données mises à leur disposition. Le terme « Atlas » laisse entrevoir une représentation cartographique qui serait sans doute utile pour faciliter l'accès du plus grand nombre aux informations.

En matière de communication, il est prévu de porter à connaissance et à débat l'agenda 21 régional aux régions partenaires. Une démarche organisée semble tout aussi nécessaire en direction des autres collectivités bretonnes.

En ce qui concerne l'action 360, il pourrait utilement être rappelé l'intérêt du dispositif ASOSC (appropriation sociale des sciences) dont la fonction est justement de favoriser les démarches et débats conjoints entre scientifiques et société civile. Pour cette même action, s'agissant plus spécialement de la gouvernance territoriale, le CESR préconise la réalisation d'une expertise régionale sur la notion d'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable.

D'une manière générale, le CESR regrette que le document «Région partenaire » ne précise pas plus souvent les modalités de mise en œuvre des actions annoncées dans l'agenda 21 et le positionnement partenarial de la Région pour ce faire. Il souhaite que la démarche participative qu'implique l'élaboration et la mise en pratique de l'agenda 21 régional reste transparente et centrée sur le citoyen, plus que sur tel ou tel public ou thématique.

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

INTERVENTION de M. Jean HAMON
(Union patronale interprofessionnelle de Bretagne en accord avec
l'Union des industries et métiers de la métallurgie de Bretagne)

Thème : Une Région moins stratège que technicien

J'interviens au nom des acteurs patronaux.

Si nous sommes pleinement d'accord sur l'utilité d'un agenda 21 régional, ce rapport nous a plongés, comme beaucoup, dans une certaine perplexité. Principalement sur des questions de méthode.

A cet égard, nous partageons les observations de l'avis qui vient de nous être présenté. Un rapport plus synthétique, mieux hiérarchisé, identifiant mieux les priorités et fixant des échéances, aurait été plus pertinent.

Nous souhaitons y ajouter deux sujets de réflexion d'ordre général.

D'une part, imaginer qu'un agenda 21 puisse constituer «un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle », je cite, nous paraît une ambition hors d'atteinte. L'exemple de l'étude sur la filière lait réalisée au sein des CESR du Grand Ouest il y a seulement un an nous rappelle combien il est difficile de prédire l'avenir. A tout le moins les programmes d'actions doivent régulièrement et rapidement être adaptés aux évolutions du contexte.

D'autre part, l'approche du rapport façon « catalogue », le mot figure en titre, nous paraît inappropriée. Il y manque la vision globale et le souffle. Il nous semble qu'une approche anticipatrice et mobilisatrice aurait mieux répondu à la problématique.

En résumé, nous avons le sentiment que les acteurs de la société civile attendent un Conseil Régional plus stratège que technicien. L'expression de début de mandat « Région stratège » sonnait bien. Peut-être est-ce la conséquence des transferts de compétence, il paraît au fil des schémas et autres rapports que la démarche stratégique du Conseil Régional s'efface peu à peu au profit d'une logique administrative.

Nous avons fondé beaucoup d'espoir dans la régionalisation. Nous appelons de nos vœux une « méthode 21 » novatrice.

Je vous remercie de votre attention.



INTERVENTION de M. Alain LE MENN (CFDT)

La partie « Région responsable » de l'agenda 21 nous paraît cohérente et concrète. Compte tenu des conséquences qu'il aura sur l'organisation et les conditions du travail dans l'institution, nous postulons qu'il a été élaboré en étroite collaboration avec les salariés du Conseil Régional et leurs représentants.

Le rapport « Région partenaire » est également complet dans sa reprise des différentes politiques régionales organisées cette fois autour des piliers du développement durable.

Pour la CFDT, le développement durable, en conjuguant les dimensions économiques, sociales et environnementales des politiques, conduit à placer l'homme au cœur de ces politiques. Si les intentions reprises dans chaque programme sont louables, on cherche en vain dans le rapport cette approche transversale qui permettrait de situer les enjeux sur les 3 dimensions. La finalité humaine du développement durable n'apparaît pas. Plutôt que de décliner un catalogue reprenant toutes les politiques du conseil régional pour le 21^{ème} siècle, il nous serait apparu plus pertinent de retenir des actions autour des grands enjeux centraux pour les bretons et bretonnes demain ; de définir des objectifs atteignables dans les années à venir et de définir également une méthode qui permette aux citoyens eux-mêmes d'être les acteurs des changements.

Il en va également ainsi des indicateurs. Leur nombre, leur complexité, dans certains cas leur caractère par trop théorique, les rendent, à notre avis, inaptes à témoigner du développement humain et durable des bretons.

Le rapport parle, page 7 de ce rapport, comme un outil collectif pour l'ensemble des acteurs politiques, associatifs, économiques, sociaux de Bretagne. La prise en compte a-t-elle été faite des nombreux agendas 21 élaborés par les autres collectivités et institutions ? La consultation ne suffit pas en soi à définir une stratégie commune.

De même, engager des discussions ne signifie pas régler un problème. Encore faut-il entendre, écouter et intégrer les positions de ses interlocuteurs sans avoir délibérément l'intention de penser et d'agir à leur place. Nous prenons pour exemple la fiche n°3 « Améliorer la qualité de l'emploi » qui élabore ce que pourrait être un développement durable dans le champ social et dans l'entreprise. Sur ce point précis, de manière concrète, pour la CFDT, soutenir le développement économique des entreprises ou des pôles de compétitivité doit s'accompagner, dans une même démarche, d'une réflexion sur l'avenir des hommes et des femmes qui y travaillent ou qui vivent sur le bassin d'emploi, ainsi que de l'impact de l'activité sur le territoire concerné. Pour le moment nous ne retrouvons pas cette approche dans le document proposé. De là, la difficulté, pour nous, à en voir le sens et pour le Conseil Régional à donner de la visibilité à ses engagements.

De plus, la fiche, en ne mentionnant même pas les acteurs principaux du dialogue social, décline une série de mesures dont on peine à imaginer un début de mise en œuvre sans leur participation active.

Le développement durable inclut la participation des citoyens et de leurs représentants. Le social ne se conçoit donc pas sans dialogue ni respect de ceux qui le conduisent sur le terrain. Les récentes propositions du CESR sur la flexibilité et la sécurisation des parcours professionnels offrent au Conseil régional l'occasion de soutenir l'action responsable des partenaires sociaux et de l'inscrire dans une construction collective d'emplois de qualité. Nous avons donc là un axe important pour mener conjointement des actions sur le long terme. L'engagement du président du Conseil régional sur ce chantier constituerait pour nous un acte fort.

La mutualisation des TPE-PME autour de la vie sociale des salariés fait déjà l'objet d'une concertation active entre partenaires sociaux dans l'artisanat elle a produit des améliorations pour les salariés du secteur. Cela aurait pu être mentionné dans la fiche.

La CFDT attend désormais le volet opérationnel de mise en œuvre de ce schéma. Si nous avons bien compris qu'il reprend pour l'essentiel les politiques régionales déjà en œuvre, il n'en demeure pas moins que ce schéma doit avoir sa vie propre pour avoir une réelle valeur ajoutée.

Quels objectifs mesurables, quelle hiérarchisation, quelles actions spécifiques, quels partenariats ?

Quels moyens seront mis au service de cette ambition, en vertu de quelle compétence ?

C'est à notre avis une des faiblesses majeures de l'agenda 21 qu'on retrouve d'ailleurs dans d'autres politiques régionales.

Compte tenu des ses moyens limités et de ses compétences propres très consommatrices de crédits, la Région gagnerait en crédibilité et en efficacité à s'engager dans cet agenda 21 sur les politiques pour lesquelles elle est compétente, transports, formation par exemple, ou pour lesquelles elle revendique la compétence, comme le champ économique.

Nous pourrions alors parler de Région partenaire ET responsable.

L'avis du CESR restitue bien les réserves que nous venons d'émettre. La CFDT le votera.

INTERVENTION de M. Ollivier ALLAIN (Chambre Régionale d'agriculture)

Je m'exprime ici au nom des acteurs de la profession agricole et je voudrais faire quelques remarques sur le choix des indicateurs proposés dans les documents qui nous sont soumis.

Les indicateurs proposés sont en effet nombreux et divers. Les activités agricoles et agroalimentaires sont plus particulièrement concernés par la partie « prospérité économique et emploi », partie I du référentiel développement durable de la Bretagne.

Même si des indicateurs globaux tels que la SAU (Surface Agricole Utilisée), le nombre d'exploitations, le nombre d'actifs... sont évidemment importants et pertinents, limiter le suivi de certains de ces indicateurs à des modes de production spécifiques (agriculture biologique par ex) ou créer des indicateurs très spécifiques sans lien avec une logique de développement durable (tonnages importés de produits OGM par produits par ex) ne paraît pas répondre à l'enjeu du référentiel développement durable.

Le suivi de la durabilité de notre économie et de nos emplois en Bretagne implique de choisir des indicateurs couvrant bien toutes les activités. Seul le suivi des évolutions de l'activité agricole dans son ensemble sera pertinent si l'on souhaite s'assurer de la durabilité du développement sur les territoires bretons. Dans le même esprit, à titre d'exemple, seul le suivi des niveaux des importations de toutes les matières premières (OGM ou pas) permettra de mesurer la dynamique de l'activité de production animale.

Le choix d'indicateurs souvent très restrictifs et ne couvrant finalement qu'une petite partie des activités agricoles et agroalimentaires (circuits courts, bio, AOC...) ne permettra pas de répondre au besoin de suivi nécessaire pour trouver demain les moyens de renforcer la prospérité économique de la Bretagne.

Afin d'apporter un appui à la démarche engagée et permettre de construire l'outil qui assurera la réussite du projet Agenda 21, la profession agricole propose une liste d'indicateurs issus d'un travail de réflexion prospective à l'horizon 2020 conduit en partenariat avec des acteurs nombreux (INRA, CER Bretagne, Chambres d'agriculture, FRSEA, Coopération...)

Au-delà de la construction de scénarios, étape classique dans toute démarche prospective, le groupe de réflexion prospective a cherché les indicateurs les plus pertinents pour mesurer les évolutions de l'agriculture bretonne dans le temps. Ces indicateurs, de nature qualitative ou quantitative, selon le cas, constituent une sorte de base de données, un observatoire, permettant de centraliser toute l'information utile, toute l'expertise pertinente, pour mesurer la direction que prend notre agriculture au fil des évolutions réglementaires, politiques, économiques...

L'ensemble des indicateurs proposés, qui constitue l'observatoire de l'agriculture et de l'agroalimentaire bretons, est à la disposition des services du Conseil régional si vous souhaitez affiner les indicateurs de suivi de l'agenda 21. Ils peuvent à mon sens constituer une base de réflexion

utile pour compléter ou modifier la proposition de la Région dans l'objectif de développement durable affiché par l'Agenda 21.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe : liste des indicateurs de l'observatoire

	INDICATEURS
Politiques publiques	Evolution des politiques européennes et nationales (budget,réglementation). Toutes politiques confondues (yc compris installation, fiscalité, régimes juridiques et sociaux
	Les outils des politiques agricoles (gestion des marchés, gestion des risques, soutien direct...)
	Objectifs des politiques agricoles publiques
Amont	SAU (utilisation)
	Structures d'exploitation agricole (comparaisons avec les autres régions françaises)
	Actifs agricoles salariés et non-salariés (indicateurs quantitatifs et qualitatifs : qualification...)
	Type et nombre d'installations
	Indicateurs financiers des exploitations agricoles (investissements à l'installation, ratio d'endettement...)
	Niveaux de salaires en France et dans les bassins concurrents
	Relations producteurs/transformateurs
	Valeur de la production
	prix des terres agricoles
	productions sous SOQ

Aval	Nombre d'actifs IAA et évolution des structures d'entreprises
	Suivi des mouvements d'entreprises (rachats, fusions, répartition des capitaux...)
	Indicateurs financiers des IAA (Chiffre d'affaire, investissements, R&D...)
	Flux d'approvisionnement des IAA (provenance géographique)
	Suivi des importations régionales
	Exportations
	Suivi de la structuration des circuits de distribution
	Circuits de commercialisation
	Echanges intra-communautaires
	investissements étrangers
Relations commerciales	Evolution des MDD
	Evolution de la réglementation encadrant les relations contractuelles (dont la concurrence)
	Evolution des relations distributeurs / fournisseurs (loi Chatel)
	Suivi des fournisseurs de la grande distribution
Politiques environnementales et territoriales	Politiques territoriales (SCoT + SAGE)
	Evolution des mesures agri-environnementales
	Implication des agriculteurs dans les instances locales
	Politiques environnementales et zonages
	zonages environnementaux
	évolution des pratiques agricoles
	utilisation du foncier
Economie agricole	Suivi conjoncturel par filière

INTERVENTION de M. Jean-Claude MOY (Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bretagne)

Avec une grande attention, les élus consulaires ont pris connaissance du rapport du Conseil régional concernant l'Agenda 21 de la Région Bretagne.

Ils soulignent tout l'intérêt de l'exercice et notent la liste des actions déjà lancées, en cours ou en projet par le Conseil régional ou d'autres partenaires régionaux, tout en regrettant qu'aucun calendrier ne soit mentionné dans le document, qui adopte l'aspect d'un catalogue sans véritable hiérarchie ni ordre de priorités pour les actions à venir.

Les spécificités de la Bretagne sont peu développées, mis à part peut être au chapitre 22 consacré à la protection de la mer et des milieux littoraux. En ce sens, ce rapport aurait pu être présenté de manière sensiblement similaire dans n'importe quelle région française.

Fautes d'indications précises sur le calendrier, les budgets et les partenariats, ce document n'apporte pas le souffle nécessaire à une politique souvent présentée comme prioritaire.

Pourtant, et pour ce qui concerne notre propre champ consulaire, les entreprises doivent aujourd'hui plus encore prendre conscience de la nécessité qu'il y a à intégrer la notion de développement durable dans leurs réflexions et dans leurs programmes d'investissements tant matériels qu'humains.

On rappellera à cet égard, et à titre d'exemple, que l'habitat est le secteur le plus consommateur d'énergie en France et que le Grenelle de l'Environnement estime à 40 % la potentialité de réduction de la consommation d'énergie rendue possible.

Cela passe notamment par la rénovation thermique des bâtiments existants (publics et privés, HLM...). De tels programmes seront très fortement créateurs d'emplois. C'est pourquoi, les élus consulaires souhaitent que soient rapidement mises en place ces actions, ainsi que celles visant à favoriser l'aide à la création d'entreprises «éco-innovantes» évoquées dans le rapport à titre de projet (point 6.1). Nous sommes prêts, pour notre part à nous y investir, sans délai, aux côtés de la Région.

Le Conseil régional a par ailleurs prévu dans son rapport des soutiens à l'investissement pour des programmes d'éco-construction pour les bâtiments collectifs, dans les lycées ou sur les équipements sportifs ou les équipements de loisirs et d'hébergement. Ces politiques vont dans le bon sens. Les Chambres consulaires préconisent que soient également envisagées des aides à l'isolation des bâtiments. Certaines régions ont mis en place à cet effet des systèmes d'incitations financières, pour les particuliers, dans la réalisation de systèmes d'isolation. A l'heure du pétrole et du gaz chers et sans doute bientôt rares, il s'agirait d'une mesure très incitative pour les particuliers, et créateurs d'emplois pour les entreprises. Ce sont des exemples qui pourraient être efficacement dupliqués.

Les élus consulaires insistent également sur la nécessité de renforcer la formation professionnelle continue dans ces domaines de l'éco-construction.

Ce sont des métiers nouveaux pour nombre d'entreprises. C'est pourquoi, pour sa part, et sans attendre, dans le cadre de ses programmes de formation continue, la CRMA et le secteur des métiers ont d'ores et déjà intégré un certain nombre de formations aux nouveaux métiers liés à l'éco-construction : isolation et comportement thermique des bâtiments ; éco-habitat ou construction écologique ; architecture bio climatique ; maisons, terrasses et vérandas en bois ; géobiologie ; retrait des matériaux contenant de l'amiante ; chauffe-eaux solaires ; éolien et photovoltaïque ; chaudières à bois notamment. Le soutien financier apporté par le Conseil Régional à ces formations est apprécié, mais reste insuffisant au regard des besoins.

Cette politique de formation que nous avons mise en place est dans la droite ligne de la convention signée par la CRMA avec la Région pour l'insertion de modules liés à l'éco construction dans les formations destinées au secteur du bâtiment et mentionnée dans le rapport (point 117).

C'est pourquoi les Chambres consulaires ne peuvent que se réjouir de la volonté affichée du Conseil régional de développer plus encore les formations techniques permettant de répondre aux « marchés » du développement durable. Il s'agit en effet d'une priorité.

Il convient désormais de trouver, ensemble, les meilleurs moyens d'informer les professionnels sur ces métiers nouveaux. Ce sont en effet des techniques pointues et particulièrement innovantes.

Une communication régionale active de valorisation de ces filières et des formations qui en sont le préalable, pourrait très avantageusement être mise en place.

Les élus consulaires s'étonnent enfin du peu de cas fait de la mise en place du recyclage et de la réduction des déchets qui ne fait l'objet dans le rapport, que de trois mesures alors qu'il s'agit, notamment pour les entreprises, mais également pour les particuliers, d'un thème de réflexion important qui devra mobiliser dans les prochaines années des moyens conséquents.

INTERVENTION de M. Youenn LE BOULC'H (CRCI de Bretagne)

Mon propos ne portera que sur la partie « Région partenaire » de cet Agenda 21.

La démarche consistant à définir des orientations politiques en les inscrivant dans une ambition de durabilité et à proposer aux partenaires de partager ces orientations pour conduire ensemble des actions nous semble être une bonne démarche.

De même, le référentiel proposé par la Région, reposant traditionnellement sur les 3 objectifs de prospérité économique, d'équité sociale et de préservation de l'environnement, et complété par un 4ème objectif d'accessibilité des territoires bretons, croise nos visions des enjeux pour un développement de la Bretagne à long terme.

Cependant, pour le reste, nous serons beaucoup plus critiques.

Sur le contenu d'abord, il ressort de la lecture des documents soumis à examen une impression gênante de flou et d'imprécision. Le texte en reste en effet la plupart du temps à des niveaux de généralité étonnants auxquels ne nous a pas habitués le Conseil régional. Il est paradoxal de n'avoir aucune indication précise sur les calendriers, les budgets, les pilotages, les partenariats envisagés... alors même que l'Agenda 21 entend fixer un cadre d'action à ses partenaires.

Sur le fond toujours, l'examen des documents donne une double impression dérangeante de « déjà vu » et de « fourre-tout » sans hiérarchisation.

L'Agenda 21 est constitué de deux types d'actions : d'une part des actions déjà déclinées dans d'autres documents politiques (SRDE, SREF, SRMDT, etc.) et d'autre part d'actions dites « complémentaires ».

Concernant les premières, l'Agenda 21 n'est qu'un reclassement d'actions déjà vues par ailleurs. Rien donc de nouveau si ce n'est dans la forme de la présentation.

Concernant les actions complémentaires, on se demande à l'inverse d'où elles sortent. Elles sont tellement nombreuses qu'on ne comprend pas leur logique, leur cohérence, leur hiérarchie et au final leur sens. Il est de fait difficile d'en apprécier la valeur et la portée, à fortiori de s'engager en tant que « partenaire » potentiel sur l'intérêt de leur mise en œuvre.

On peut d'ailleurs s'interroger sur le niveau d'ambition de cet Agenda 21 et sa crédibilité.

Par exemple, les mesures proposées consistant – je cite - à « *inciter à la prise en compte du breton dans l'élaboration des programmes de Responsabilité sociale et environnementale des entreprises* », ou à « *inciter à la prise en compte du développement durable dans les règlements sportifs* » ou encore à « *favoriser une consommation responsable* » relèvent-elles bien de la compétence de la Région ?

Quand il s'agit – je cite - de « *soutenir la diffusion locale de produits responsables qui peuvent prendre la forme de circuits courts* » n'est-ce pas là un objectif contradictoire avec la volonté d'ouvrir la Bretagne sur le monde ? Ce type d'orientation ne porte-t-elle pas le danger du repli sur soi ?

De même, quand il est proposé, au chapitre des indicateurs d'évaluation, de calculer un « *indice de bien-être économique* », est-ce raisonnable et crédible que la Région Bretagne - qui ne pèse que moins de 1% de la population de l'Union Européenne à 27 - se lance seule dans l'élaboration et le suivi d'un tel indice ?

Sur la logique d'élaboration ensuite, l'Agenda 21 de la Région a tendance à « segmenter » les actions en fonction des quatre objectifs du référentiel.

Ce schéma donne l'impression d'un cloisonnement entre les actions proposées au service de chacun des objectifs et peut même parfois laisser apparaître une certaine forme d'incohérence ou de contradiction entre les actions.

Le développement durable ne suppose-t-il pas à l'inverse de définir chacune de nos actions en s'étant préalablement assuré qu'elle soit conforme en même temps aux trois piliers du développement durable : l'économie, le social et l'environnement ?

Sur la méthode enfin, on retire de l'Agenda 21 dans sa version actuelle, l'impression d'un semblant de concertation ou pour le moins d'une concertation qui n'a pas permis d'aboutir à la production d'une réflexion partagée entre la Région et ses partenaires. Cela est d'autant plus paradoxal et regrettable que la Région entend que cet Agenda 21 – je cite – « *ait vocation à être un outil collectif pour l'ensemble des acteurs* ».

Nous appelons consultation - et non pas concertation - l'exercice ayant consisté à demander des contributions écrites sur un document d'orientation.

Les chambres consulaires, en tant que « partenaires » de la Région, n'ont pas le sentiment d'avoir été associées à la définition des actions nouvelles proposées par le texte soumis aujourd'hui à examen du CESR. Elles auraient pu s'attendre à être conviées, comme pour l'élaboration d'autres schémas (économie, formation, tourisme, ...), à des moments d'échange avec les élus et services de la Région.

En résumé, si l'exercice Agenda 21 est louable dans ses objectifs, la déclinaison en actions concrètes visant à associer les « partenaires » de la Région n'apparaît pas, à ce stade d'avancement, suffisamment lisible, mobilisatrice et opérationnelle pour que ces partenaires, notamment les chambres consulaires, puissent s'engager dans une mise en œuvre partenariale sur la base présentée.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Marcel ETIEMBLE (Union professionnelle artisanale de Bretagne)

Thème : Le Grenelle de l'environnement, le défi pour le bâtiment en matière de travaux d'économies d'énergie.

Aux deux sujets de réflexion d'ordre général rappelés dans la précédente intervention, la branche du bâtiment souhaite rappeler l'enjeu important des travaux d'économies d'énergie.

Nouvelles réglementations thermiques dans le neuf et dans l'existant, nouvelles attentes de nos clients, l'acte de construire, en neuf comme en rénovation, se complexifie.

Les bâtiments doivent désormais être performants, peu consommateurs d'énergie, faibles pollueurs, sains, confortables...tout cela au meilleur prix. Nous devons relever ce défi et nous allons le relever.

Le 6 mai 2008, l'ADEME et le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire ont organisé la journée interrégionale d'information sur l'application de la réglementation thermique dans les bâtiments existants.

Tous les acteurs concernés ont participé très nombreux à cette journée d'échanges à Châteaugiron dans la salle Zéphyr.

L'enjeu est important. L'intervention des entreprises dans les travaux d'économies d'énergies va consolider la croissance et l'emploi, et renforcer le pouvoir d'achat des bretons. L'entrée sur le marché de la rénovation par la performance énergétique des bâtiments est une démarche innovante et audacieuse qui répond aux attentes des particuliers.

De 20 à 40 milliards d'euros de travaux de rénovation dans les logements, c'est le montant estimé pour la Bretagne.

Les entreprises du bâtiment sont implantées sur l'ensemble du territoire breton. Le tissu d'entreprises artisanales intervient majoritairement pour des travaux d'entretien amélioration de l'habitat des particuliers.

Ces entreprises sont également bien placées pour réaliser une évaluation thermique globale, pour apporter un conseil global en rénovation thermique, pour réaliser les travaux et contrôler la qualité.

Le temps de la réflexion est passé. Nous entrons désormais dans celui de la concrétisation de cette démarche de travaux d'économie d'énergie.

L'enjeu est de taille. Ensemble relevons ce défi.

Les organisations professionnelles mènent un travail important auprès des entreprises. Nous informons les artisans du bâtiment sur l'importance des travaux de rénovation thermique des logements et des bâtiments en général. Nous sensibilisons l'ensemble du tissu d'entreprises. Nous incitons les entreprises à suivre les formations aux économies d'énergies du bâtiments. Nous poursuivrons cette démarche durant l'année 2008 et la prolongerons en 2009.

La Région doit accompagner également ce mouvement. L'information, voire l'aide auprès des bretons pour amplifier cette démarche de réalisation de travaux d'économies d'énergie joueront un rôle important.

La formation des salariés des entreprises du bâtiment devra plus particulièrement se développer sur ce thème des travaux d'économies d'énergie. La réflexion des partenaires concernés devra être accompagnée par la Région afin de mutualiser les efforts de chacun. La démarche engagée par la Région avec le colloque Santé – environnement pourrait être utilement déclinée dans ce sens.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. René LOUAIL (Confédération Paysanne)

J'interviens au nom de la confédération paysanne, un des acteurs de la profession agricole, sur le point V de l'ordre du jour concernant la communication sur l'agenda 21.

Nous avons lu et soutenons avec beaucoup d'intérêts le projet d'agenda 21 présenté par le conseil régional, il se situe dans le prolongement du premier rapport d'étape d'octobre 2006. Ce projet, dans ses volets internes et externes, met en évidence l'intérêt des politiques publiques, au moment où on a peut être tendance à faire croire qu'une politique du tout marché peut répondre aux questions majeures de l'humanité, alors que 37 pays sont frappés par les émeutes de la faim. Des questions nouvelles sont ainsi posées ; ce programme doit s'inscrire dans une réflexion plus large au niveau national et européen

La Bretagne est la première région agricole et alimentaire française en terme de volume. Parmi les défis énumérés par le document de travail du CESR, dans le point 222 (énergie, foncier, eau, transports, solidarités et coopérations, emploi et conditions de travail, impact du changement climatique), nous proposons qu'un point soit ajouté ; celui d'évoluer vers plus ***d'indépendance en protéines*** pour nourrir nos animaux. La situation actuelle est principalement le résultat du prolongement des accords de Blair House, qui nous met dans une situation insoutenable, puisque l'Union européenne importe chaque année plus de 60 millions de tonnes de soja, dont une partie importante en provenance du Brésil.

Une orientation nouvelle doit s'inscrire pour la réforme de la Pac, elle doit avoir sa cohérence dans la remise en cause des exportations subventionnées de produits agricoles, qui pendant des années ont contribué à concurrencer les productions vivrières et acheter la paix sociale des P.E.D.. Les émeutes de la faim sont principalement l'expression des populations urbaines de ces pays qui en aucun cas ne peuvent résister à la spéculation sur les marchés à termes des biens alimentaires, aggravée par l'introduction des agro carburants et l'augmentation de la demande mondiale. Des voix de plus en plus nombreuses et non les moindres, de l'ONU, la FAO des responsables ou anciens Chefs d'états, responsables d'ONG, etc... demandent que nous réfléchissions à la mise en place de la souveraineté alimentaire des peuples, seul moyen pour combattre durablement ce fléau

Sur le chapitre I. Action 6. « Soutenir les productions agricoles durables »

Concernant l'installation des jeunes en agriculture (point 74-1)

La confédération paysanne propose que cette mesure soit reliée à l'action 24, points 315 et 316, sur la maîtrise foncière ; en effet, la Bretagne perd chaque année 3% de ses exploitations, dans certains cas ce sont des exploitations mises aux normes avec le concours de financements publics qui disparaissent au profit de l'agrandissement. De ce fait nous avons trois fois plus de candidats que de places disponibles, nous demandons qu'un bilan des Safer et des ADASEA soit réalisé dans le domaine des installations en Bretagne d'une part.

D'autre part pour inverser cette tendance, la mise en place de l'EPF (établissement public foncier), avec l'extension de ses missions à l'agriculture peut nous doter d'un outil efficace

et placer l'installation d'utilité publique et répondre aux défis de la région puisque 20% des chefs d'exploitations agricoles ont plus de 55 ans.

Sur les actions diversification agricole, filières de qualité et sans OGM, défense de l'environnement et de la biodiversité ; ces actions sont cohérentes et indissociables, nous les soutenons. Nous soutenons également la région Bretagne quand au refus d'introduire des plantes OGM sur son territoire, à un moment où plus de 80% des consommateurs, 62% des agriculteurs, confortés par les 442 députés sur 577 en France qui n'ont pas voté la loi de coexistence. Nous soutenons ainsi l'ensemble des actions énumérées dans ce volet, sur les filières de qualités, la diversification, la protection de l'environnement et surtout la biodiversité.

L'actions 80-2 concernant le soutien aux Maires qui vont prononcer des arrêtés concernant les cultures OGM hors milieux confinés d'autant qu'elle prend une grande importance après le déni de démocratie de la part du premier Ministre de ces derniers jours. Cette décision anéantie toutes avancées inscrites au Grenelle de l'environnement.

Je vous remercie de votre attention

René Louail

INTERVENTION de M. Franck PELLERIN
(Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles et centre
régional des jeunes agriculteurs)

Je m'exprime ici au nom des acteurs de la profession agricole.

Je souhaite intervenir sur le concept de développement durable dans les outils de construction des besoins en formation professionnelle (tableaux de bord emploi formation par pays – 28.3, MFP – 31, contrats d'objectifs – 29) et dans l'offre de formation qui en découle (notamment le PRS - 30).

Les **contrats d'objectifs** sont un outil important pour l'analyse des besoins en emplois et l'orientation des dispositifs de formation. Nous travaillons donc actuellement au renouvellement du contrat d'objectifs agriculture. Mais je souhaite également que **nos besoins en compétences soient mieux entendus et mieux pris en compte dans la construction des tableaux de bord emploi formation (28.3) et dans l'analyse des MFP (31).**

Dans notre recherche pour une meilleure adéquation entre nos besoins en emplois et en compétences, et l'offre de formation professionnelle, nos préoccupations intègrent bien évidemment celle du développement durable, et donc la nécessité de préparer des futurs actifs en capacité de contribuer à une agriculture durable pour la Bretagne.

Par contre, je ne suis **pas certain d'avoir la même lecture de la notion de durabilité que la Région (33)**. Je souhaiterais donc avoir des précisions du Conseil Régional sur sa définition de la formation au développement durable en agriculture.

S'il s'agit d'axer prioritairement les formations sur l'**agriculture biologique**, je pense que ce serait là une erreur majeure et contraire à la recherche d'une agriculture pérenne et pourvoyeuse d'emplois en Bretagne, et ce, autant dans les exploitations agricoles, que dans les activités en amont et en aval de la production.

Il ne faudrait pas laisser entendre que les formations existantes aux métiers de la production agricole n'intègrent pas ce concept de durabilité. Au contraire, elles ont l'ambition de préparer des futurs actifs à la diversité de l'agriculture bretonne, seul gage de la durabilité de cette agriculture. Par des formations généralistes, qui ne sont pas spécialisées dans une méthode de production particulière, elles laissent le choix à chacun de se positionner sur un type de marché.

La formation à l'agriculture biologique doit donc être conçue dans le cadre de modules optionnels ou de spécialisations, et doit rester dans des proportions cohérentes avec les débouchés économiques de cette spécialité. Rappelons que la part moyenne des produits bio dans dépenses alimentaires des ménages français n'est que de 1% et que l'agriculture biologique représente déjà 2% des exploitations agricoles bretonnes. Elle ne peut à elle seule résumer les formations préparant à une agriculture durable.

Concernant le **renforcement des formations à l'environnement**, notamment dans le domaine du paysage (33.3), je tiens à alerter le Conseil Régional sur le risque d'accentuation des décalages entre

une offre de formation existante déjà importante dans ce domaine, et la réalité des débouchés professionnels qui sont plus limités.

Par contre, je partage l'**objectif de mixité dans la formation professionnelle (46)**. Pour le secteur agricole, l'intégration d'un plus grand nombre de femmes, mais également l'intégration d'un plus grand nombre de personnes qui ne sont pas issues du milieu agricole, sont des tendances positives qui permettent à notre secteur de s'ouvrir à d'autres catégories sociales, de mieux le faire connaître.

Je vous remercie de votre attention.

**INTERVENTION de M. Marc GONTARD effectuée exceptionnellement
pour le compte de M. Alain MONNIER
(Kuzul Sevenadurel Breizh/Conseil Culturel de Bretagne
et Skol-Uhel ar Vro/Institut Culturel de Bretagne)**

Agenda 21 de la Région Bretagne

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Les trois documents Agenda 21 qui nous sont proposés ici apportent une pierre supplémentaire à l'édifice que le Conseil régional entend progressivement bâtir, certes sur les ruines d'un cadre de l'Etat devenu quasi-inexistant, mais – et nous nous plaisons à le remarquer – dans une logique de cohérence entre les diverses orientations politiques régionales relatives aux patrimoines et à la culture.

Ces déclarations positives apportent un certain réconfort après les propos réducteurs tenus au Sénat le 13 mai dernier. A ce titre, on pourrait d'ailleurs imaginer que le champ de la mesure 138, dans le rapport « Région partenaire », visant à lutter contre les discriminations, soit élargi aux mesures 201, 202, 203 et 204, tant il est vrai que la liste des discriminations n'est pas exhaustive dans le paragraphe précité. Il s'agirait là d'un pas supplémentaire vers encore plus de cohérence.

En Bretagne, tout ce qui pourra renforcer le lien entre patrimoine matériel et patrimoine immatériel (comme l'établissent clairement, les orientations stratégiques 186, 186., 186.2) sera accueilli très favorablement par le mouvement culturel breton et les associations qu'il fédère. Ces éléments ont trop souvent été atomisés, perdant ainsi de leur sens pour notre société comme pour les individus : nos associations ne peuvent donc que se féliciter d'une approche plus globale, plus « compréhensive ».

L'échelon du Pays, très pertinent en matière de culture traditionnelle, ne doit pas être oublié : il aidera à valoriser une pluralité qui a toujours existé en Bretagne, qui a assuré sa richesse et son dynamisme, de même qu'il garantira une plus forte attraction vis-à-vis de l'extérieur (tourisme, équilibre démographique) par la mise en exergue de cette diversité.

A cet égard, nous saluons la volonté du Conseil régional de mettre à disposition un « kit d'accueil », qui pourrait d'ailleurs être un kit de présentation aussi bien destiné aux nouvelles populations bretonnes que peuvent représenter les nouveaux arrivants comme les jeunes en âge de fréquenter l'école, que les amis et partenaires de la Bretagne dans le monde. Nos associations ont plusieurs fois travaillé sur ce projet sans obtenir les fonds pour réaliser ne serait-ce qu'une maquette. Mais l'essentiel est que ce projet voit enfin le jour. Cependant nous voyons trois conditions essentielles à son optimisation, à savoir qu'en lien avec les mesures 201 et 214, ce kit serve également à la

valorisation de la langue bretonne, qu'il participe aussi bien d'une approche diachronique que synchronique (par exemple, qu'il traite de l'histoire de Bretagne ; on le répète assez souvent : on sait d'autant mieux où l'on est et où l'on va, que l'on sait d'où l'on vient, et le document du Conseil régional sur « La nouvelle politique du patrimoine culturel » s'ouvrait significativement sur une citation de Pêr-Jakez Hélias évoquant en substance la même chose), qu'enfin les associations et fédérations qui ont assuré ce que le CESR a appelé « la dynamique culturelle bretonne » (rapport janvier 2000) soient associées au « partenariat avec les collectivités locales et les grandes entreprises bretonnes » en tant qu'acteurs de terrain de premier rang. D'autres chantiers et partenariats pourraient d'ailleurs découler de celui-ci, avec le monde de l'université, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'éducation populaire, concernant par exemple la valorisation de l'histoire, des activités collectives (jeux, travaux, etc.), des savoir-faire (artisanat, etc.) notamment dans la perspective du développement durable tant en matière sociétale qu'environnementale.

Tout ce qui pourra en effet permettre au patrimoine vernaculaire d'être aussi bien traité que le patrimoine plus ou moins académique (l'on atteint souvent plus facilement l'universel par la conscience de sa propre singularité ; et l'on respecte d'autant mieux l'identité de l'Autre que l'on est conscient, sans excès chauvin, de la sienne propre...) est également accueilli avec satisfaction et intérêt : les fédérations et associations qui ont entretenu, actualisé, diffusé et transmis bénévolement des pans entiers de ce patrimoine pendant des décennies ne demandent qu'à travailler dans le cadre de missions mieux définies tant vis-à-vis de l'exécutif régional que des milliers d'utilisateurs des activités qui leur sont proposées presque quotidiennement.

Tout ce qui contribuera enfin à poursuivre la collecte et l'inventaire, l'entretien et l'actualisation, la diffusion large et l'animation des objets patrimoniaux matériels et immatériels, s'inscrira donc non seulement dans l'Agenda 21 au titre de la préservation de la diversité culturelle (chapitres 14, 15 et 16) mais, nous l'avons vu, au titre de la lutte pour l'égalité et contre les discriminations (chapitre 10) et encore participera à l'essor du territoire (chapitres 24 & 27, notamment), à sa cohésion comme à son ouverture et à l'institution d'une nouvelle gouvernance (chapitre 28), sans doute celle qui a suscité tant d'espoir chez la plupart d'entre nous au printemps 2004.

Trugarez vras : Je vous remercie.

INTERVENTION de M. Daniel HARDY (URIOPSS Bretagne)

AGENDA 21 REGION
Séance plénière du CESR du 19 mai 2008

Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de l'AGENDA 21 de la région tant en ce qui concerne le volet « Région partenaire » que le volet « Région responsable ». Nous soulignerons notamment le caractère exemplaire de ce second volet visant à ancrer le développement durable dans le quotidien de l'institution régionale.

La dignité de la personne humaine est au centre du développement durable visant à ce que chacun vive dans un environnement personnel, familial, professionnel et social de qualité.

« Une attention particulière pour les publics fragilisés notamment par la pauvreté et l'exclusion » est un des objectifs que se donne la région dans son défi de réinventer des façons positives de vivre ensemble (c/f page 20 – point II du cadre de référence / Région partenaire).

De même, « l'intégration des publics d'ordinaire exclus » est l'un des objectifs de la réduction des inégalités et de l'innovation (page 22, II.2.1)

Les débats et les projets actuels concernant la protection sociale et les minima sociaux de très nombreux citoyens actifs travailleurs pauvres et précaires, au chômage, malades, en situation de handicap ou âgés, soulèvent régulièrement la question centrale de la responsabilité de chacun par rapport à sa situation.

Les personnes concernées par ces situations ne peuvent pas être considérées que comme des victimes, ou des coupables.

Pour qu'elles restent « acteurs de leur avenir » elles ont besoin de la même reconnaissance et de la même considération que tous les autres citoyens, notamment actifs, parmi lesquelles elles vivent.

Le développement durable, dans une société solidaire, veut que l'on prenne en compte leur situation dans les objectifs de performance économique en ne les réduisant pas à être « pris en charge », ce qui est particulièrement lourd à porter pour les personnes concernées par cette situation.

Le document de la Région souligne fortement **que le développement durable est une responsabilité, une conviction et une mobilisation collective.**

Avec la préservation de l'environnement, le développement durable doit en effet impérativement conjuguer prospérité économique et équité sociale.

Il reste toujours nécessaire de convaincre que chaque citoyen, chaque organisation, chaque entreprise, a la responsabilité de cette conjugaison en ne reportant pas les préoccupations sociales après les objectifs de performances économiques.

INTERVENTION de M. Gérard MAISSE (INRA)

L'Agenda 21 de la Région Bretagne s'appuie sur un référentiel cohérent avec celui élaboré par le ministère.

S'agissant de la démarche, il faut saluer le très important travail réalisé, tout en regrettant la faible représentation des acteurs économiques et des établissements de recherche parmi les contributeurs à la concertation. Ce déséquilibre dans les catégories de contributeurs, déséquilibre en faveur des associations, est sans doute un des facteurs qui font que l'Agenda 21 se présente comme un catalogue d'actions sans véritable transversalité des approches. Chaque action doit pouvoir être évaluée simultanément selon les trois piliers du développement durable, l'environnemental, le social et l'économique et non pas l'un ou l'autre comme cela semble être le cas dans l'Agenda 21 de la Région Bretagne.

S'agissant des actions on regrettera l'absence d'action explicite dans le domaine de la recherche. Le développement durable de la Bretagne doit s'appuyer sur le potentiel important de recherche présent en Bretagne dans des disciplines aussi variées que les sciences humaines et sociales dont bien entendu l'économie, les sciences agronomiques, les sciences de la mer, les sciences de l'environnement, les TIC, la chimie, etc.

Par ailleurs, s'agissant de la fiche n°6 concernant l'agriculture, tout en étant d'accord avec l'ensemble des orientations stratégiques, opposer OGM et durabilité de l'agriculture n'apparaît pas pertinent. La question n'est pas générique; elle doit être posée au cas par cas. Une innovation n'est pas pour ou contre le développement durable; le progrès apporté par une innovation doit s'étudier à l'aune des critères de durabilité du développement des territoires; cela est valable pour n'importe quelle innovation, a fortiori pour chaque OGM. Il n'y a aucune raison de penser qu'aucun futur OGM ne soit compatible avec le développement durable. L'application du principe de précaution n'est pas un principe d'abstention; bien au contraire. Les biotechnologies doivent faire partie de la boîte à outils du développement durable même si on peut penser qu'aujourd'hui les conditions ne sont pas réunies pour l'utilisation des OGM. Une des questions majeures aujourd'hui est de maintenir, voire développer, les alternatives au recours aux OGM plus que d'appartenir à un réseau "GMO-free Regions". Les propositions faites ici relèvent plus du militantisme anti OGM que de l'action véritable.

Concernant les mesures agri-environnementales: les propositions faites apparaissent pertinentes mais l'agriculture biologique n'est pas la seule voie pour une agriculture durable. Il aurait été souhaitable de mettre l'accent sur les systèmes intégrés de culture basés sur une approche globale de l'exploitation pour minimiser les risques sanitaires et par conséquent le recours aux pesticides.

Concernant la protection de la biodiversité, celle-ci doit s'inscrire dans une perspective de développement et non pas dans la seule conservation. Autrement dit le soutien au programme races à faible effectif doit être relié au programme filières de qualité (AOC).

Concernant la diversification de l'agriculture, celle-ci ne doit pas s'inscrire dans les seules perspectives du tourisme rural, des agricarburants ou de la valorisation économique des haies. La coexistence d'une agriculture productrice de matières premières, diversifiée et de qualité, pour l'industrie agroalimentaire et d'une agriculture pluriactive et pluri fonctionnelle est souhaitable et s'inscrit tout à fait dans une perspective de développement durable des territoires ruraux.

INTERVENTION de M. Jean-Claude PIERRE (Personnalité qualifiée)

Pour avoir fait partie du groupe de travail mis en place par le CES je tiens, au préalable à préciser que je suis solidaire du rapport présenté par Patrice Boudet.

Je ne peux que me réjouir de voir la Région s'engager avec détermination dans la mise en œuvre d'un Agenda 21, c'est-à-dire, d'un « programme d'action » visant à infléchir de manière significative nos modes d'aménagement, de production, d'échange, de consommation... afin de les rendre compatibles avec les impératifs du « Développement soutenable » c'est-à-dire économe des ressources, respectueux des équilibres naturels et socialement juste et équitable.

Ce n'est qu'à ces conditions, nous sommes amenés à en prendre conscience un peu plus chaque jour, que nous serons en mesure d'assumer nos responsabilités et de contribuer, à notre échelle, à résoudre les défis économiques, écologiques et sociaux qui se posent aujourd'hui à l'humanité.

Les propositions qui nous sont soumises portent sur 2 volets :

- le volet interne : « Région responsable », sur lequel il ne me semble pas nécessaire d'insister : il conditionne la crédibilité de l'institution mais sa mise en œuvre ne comporte pas de difficulté particulière.
- le volet externe : « Région partenaire », dont les enjeux sont considérables mais dont la mise en œuvre est complexe et délicate. L'examen de ce volet relève l'ampleur et le sérieux du travail réalisé et il convient d'y rendre hommage.

La région, nous le savons, n'a ni les compétences, ni les moyens financiers pour infléchir, seule, toutes les politiques publiques mais elle peut et doit jouer un rôle clef dans ce qui nous parait, au stade actuel, constituer la priorité des priorités, à savoir : la sensibilisation et la formation de tous les acteurs économiques et sociaux au concept du Développement Durable.

- le fait que cette expression soit chargée de tant d'ambiguïtés, qu'elle soit récupérée et quelques fois même, dévoyée,
- l'ampleur des changements culturels qui se dessinent
- la nécessité d'agir simultanément et concomitamment dans le cadre de démarches globales, transversales et systémiques auxquelles rien ne nous a préparés
- la nécessité aussi d'agir dans l'urgence, alors que les références manquent et que la peur des changements exacerbe tous les conservatismes,

Tous ces éléments devraient, nous semble-t-il, inciter la région à privilégier son rôle pédagogique et sa capacité à établir les synergies qui s'avèrent indispensables entre les actions de toutes les collectivités.

Renforcer son rôle pédagogique nous parait indispensable car la floraison d'expressions nouvelles génère la confusion et un important travail d'éducation populaire est à mener pour clarifier les débats

et susciter l'adhésion des citoyens sans lesquels rien de significatif ni de durable ne pourra être mené à bien.

Agenda 21, démocratie participative, nouvelle gouvernance, éco-citoyenneté, éco-entreprise... on met le mot quand la chose vient à manquer... mais encore faut-il s'assurer que le langage fédère et n'ajoute pas à la confusion.

Communes, communautés de communes et d'agglomération, département, région... c'est à tous les niveaux et en partant même de la cellule familiale, de l'école et de l'entreprise que le mouvement en faveur du « développement durable » doit s'affirmer et il ne peut l'être que dans la cohérence.

C'est là la condition nécessaire de la crédibilité - et donc de la réussite - des actions à mettre en œuvre pour relever les grands défis auxquels la Bretagne est confrontée et qui ont été bien identifiés dans le document qui nous est soumis.

Cette cohérence ne va pas de soi et c'est à la région, nous semble t'il, qu'il revient de l'établir.

L'exemple de l'ECOFAUR nous indique ce qui pourrait être la voie à suivre à savoir : établir, dans la concertation et avec un souci avéré de simplicité et de lisibilité des critères de développement durable auxquels devront être subordonnées - tout à la fois - les aides de la région et celle des départements.

Les articulations mais surtout la cohérence à établir ainsi entre 5 grandes institutions régionales : les 4 départements et la Région, relève du simple bon sens et ne devraient pas, du moins nous en entretenons l'espoir, rencontrer de grandes difficultés et il devrait en être de même pour ce qui concerne l'élaboration des indicateurs et des outils d'évaluation qui font encore défaut.

C'est dans la transparence, loin de tout clientélisme, qu'il sera possible de favoriser les démarches confirmes au concept de développement durable, de faire œuvre pédagogique et ainsi, d'associer l'ensemble des citoyens et des structures sociales au choix qu'il convient d'effectuer et d'assumer.

C'est là me semble t-il que se situe la « clef de voûte » des nouvelles politiques publiques à engager pour faire entrer dans les faits le développement durable. Il ne prendra vraiment corps sur le territoire breton que s'il est endogène, choisi et voulu par une majorité de citoyens.

Gouverner, ce n'est pas seulement prévoir comme on le dit si fréquemment, c'est aussi et surtout, vouloir.

Puissions-nous, ensemble, en être mieux conscients lors même qu'il convient de rompre avec des déterminismes économiques - qui ne sont pas des lois - contrairement à ce que d'aucuns s'évertuent à nous faire croire et qui ont trop souvent oublié l'Homme et la petite et fragile planète bleue qu'il habite.



INTERVENTION de M. Guy JOURDEN (CGT)

Avant d'aborder plus spécifiquement l'Agenda 21 de la Région Bretagne, processus de programmation et d'actions en faveur d'un développement dit durable sur notre territoire, il nous paraît indispensable de revenir sur le concept de développement durable qui est aujourd'hui, sans état d'âme, repris comme label commercial par la majorité des grandes firmes internationales, même par Total.

Les mots et les définitions d'un concept ont en effet une importance primordiale. En effet si chacun peut mettre derrière un terme ce qu'il veut, en fonction de ses intérêts, cela signifie simplement qu'il n'a aucun contenu.

La traduction française de l'expression « sustainable development » employée au sommet de Rio en 1992 aurait dû être développement soutenable, ce qui avait un sens.

Cela n'est pas un hasard.

De même que le choix opéré pour une seule phrase consensuelle reprise dans le rapport Brundtland : *« répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »*

Une phrase assez vague pour permettre toutes les interprétations et qui occulte une phrase beaucoup plus expressive du même rapport qui est *« au sens le plus large, le développement soutenable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature »*

A l'origine, la dimension sociale d'un développement soutenable est donc clairement identifiable : *« la poursuite du développement soutenable exige un système social capable de trouver des solutions aux tensions nées d'un développement déséquilibré (...) le développement soutenable présuppose un souci d'équité sociale entre les générations, souci qui doit s'étendre à l'intérieur même d'une génération... »*

Aujourd'hui, force est de constater que la dimension sociale du développement soutenable s'est peu à peu perdue dans le magma des différentes formes d'appropriation du développement dit durable, de la modernisation écologique, à la croissance économique durable.....

Nous l'avons dit dans notre intervention à la séance du 2 octobre 2006, pour la CGT, il ne peut y avoir de développement durable sans développement des droits sociaux et sans une profonde redéfinition du modèle économique actuel.

En effet comment parler de développement durable dans une société où toutes les sphères de la vie deviennent marchandises, où tous les acquis sociaux et les services publics sont remis en cause, où

les inégalités ne cessent de se creuser, où des millions d'êtres humains meurent de faim, où le droit à polluer se négocie en bourse, où le choix des agrocarburants prime sur celui de l'alimentation...

Pour notre part, en tant que syndicalistes, nous agissons au quotidien pour passer d'un développement dit durable et galvaudé, au développement humain.

En effet, nous plaçons l'être humain et le développement social au centre d'un développement durable qui devrait permettre la satisfaction des besoins humains et l'épanouissement des êtres humains, tout en répondant aux enjeux environnementaux et au défi que représente la lutte contre le réchauffement climatique.

Alors que la dimension sociale est intégrée dans l'environnement pour les uns ou fait partie de l'économie pour les autres, pour notre part nous considérons que c'est bien la sphère sociale qui est en capacité de structurer le triptyque (social-économie-environnement) d'un véritable développement durable.

L'introduction du rapport, Région partenaire, de l'Agenda 21 de la Région Bretagne reprend d'ailleurs à sa manière cette analyse quand il évoque (page 6) le fait que les activités économiques ne soient pas une finalité mais un moyen pour atteindre un développement humain.

La CGT souligne la qualité du travail accompli pour élaborer l'Agenda 21 de la Région Bretagne, compte tenu du contexte actuel, notamment celui d'une profonde modification de la place et du rôle de l'état se traduisant par un désengagement croissant et la fermeture de services publics et hospitaliers de proximité.

Sans méconnaître les difficultés de changer les rapports sociaux comme l'a révélé la mise en place d'une Charte de Progrès, nous regrettons que la dimension sociale, que l'importance des salariés n'apparaisse pas plus fortement dans tous les axes et particulièrement dans l'axe 2.

Pourtant c'est bien dans les entreprises privées ou publiques, dans les administrations, les services que se situent les enjeux majeurs d'un développement durable, que ce soit au niveau de la qualité de l'emploi, de la formation continue, des conditions de travail, de la prévention des risques professionnels et environnementaux, de la réduction des inégalités salariales ou des inégalités femmes-hommes, du partage des richesses produites, de la mobilité contrainte....

L'existence ou non d'Institutions Représentatives du Personnel (DP, CHSCT, CE..), le nombre de réunions de ces instances, les exemples d'actions engagées pour réduire les inégalités et améliorer les conditions de travail, pour réduire la précarité... pourraient servir d'indicateurs de suivi à dominante sociale. Cela suppose bien sur une collecte des informations auprès des salariés et des entreprises.

Nous pensons également que les efforts en matière de préservation de la santé physique et mentale des salariés dans les entreprises doivent devenir un critère à part entière dans l'appréciation de la légitimité à prétendre à des aides publiques.

Favoriser l'accès des travailleurs les plus précaires et les plus fragiles aux services de santé au travail et le permettre aux salariés assurant des services aux particuliers, nous semble également très important.

Toujours dans ce chapitre l'élaboration d'un carnet de suivi d'exposition aux risques accessible au salarié et transférable d'une entreprise à une autre et/ou d'un secteur à un autre contribuerait à mieux prendre en compte les atteintes à la santé des travailleurs.

Enfin nous pensons que les salariés au travers d'institutions représentatives aux pouvoirs renforcés et étendus aux questions environnementales devraient pouvoir intervenir sur les orientations économiques des entreprises, sur les choix d'organisation, les conditions d'emploi des salariés, les obligations sociétales des entreprises notamment au niveau local..

Redonner à la dimension sociale une place centrale dans les conditions d'un développement durable suppose bien sur en premier lieu une intervention plus soutenue des salariés et de leurs représentants dans ce domaine, mais également une meilleure prise en compte par tous les acteurs sociaux ainsi qu'un développement des travaux, des recherches et des formations en matière de développement humain et de développement social et culturel qui pourrait être impulsé au niveau de notre Région et figurer dans son Agenda 21.

Pour terminer, le groupe CGT tient à rappeler le scandale que constituent aujourd'hui les conditions du démantèlement et le recyclage des navires en fin de vie dans plusieurs pays d'Asie en violation de la convention de Bâle et des normes de l'Organisation Internationale du Travail.

Des milliers de salariés y perdent la vie chaque année par accident ou par contamination.

L'affaire du Clemenceau qui, après un périple vers l'Inde, est toujours dans la rade de Brest illustre l'urgence d'une nouvelle convention pour les bateaux en fin de vie.

Le groupe CGT souhaite que la région s'inscrive dans une expérimentation pour la mise en place d'une filière de démantèlement des navires en fin de vie, civils et militaires, dans une dimension européenne voire mondiale, de nature à répondre à la question incontournable de la destruction des navires qui arriveront à plus ou moins longue échéance au terme de leurs services actifs.

Cette filière devra être écologiquement et socialement responsable, novatrice et innovatrice, dans les domaines économiques, industriels et sociaux.

Brest et Lorient pourraient être partie prenante de cette filière multi sites en France et en Europe.

La participation des salariés des secteurs industriels concernés, de leurs représentants, des populations locales à la définition de cette expérimentation serait un atout supplémentaire pour sa réussite.

INTERVENTION de M. Pierre EUZENES (Union régionale CFTC)

Le projet d'agenda 21 dans sa présentation est riche et complète, touchant l'ensemble des préoccupations des Bretons, l'inventaire large et varié, les indicateurs très nombreux, ne semble vouloir oublier personne.

Toutefois ce document, nous laisse un sentiment de manque de lisibilité, et de précision sur les actions qui seront réellement engagées. Un allongement de la période de consultation extérieure pourrai d'abord être décidé, les résultats des enquêtes parvenu sont très lié à la présence d'associations qui si elles sont très pertinentes dans leurs remarques peuvent aussi parfois être partial. Cela peu entraîner un déséquilibre entre le monde associatif et les préoccupations plus large des bretons.

Pour la CFTC, la Région se doit avant tout d'avoir une action transversale sur les différents acteurs qui se lance aujourd'hui dans une démarche de développement durable ou soutenable.

L'actualité nous pose bien les grands défis auquel la population bretonne se trouve confronté, coût de l'énergie, flambé des prix de l'alimentaire, accès aux services publics et à une proximité des soins, l'éducation la culture.

L'action de la Région nous semble devoir être, de constituer le lieu d'échange et d'évaluation où les différents acteurs que sont l'état, les départements, communes, les entreprises, puissent trouver une synergie et cohérence entre leurs différentes démarches.

Le document est riche, mais difficile dans son approche pour que les Bretons s'approprient ce dossier ambitieux et y trouve un sens, nous devons limiter les projets à 4 ou 5, ceci afin de mieux les identifier, prévoir des budgets et échéanciers, coupé de face d'évaluation, permettant d'en maîtriser le déroulement.

L'agenda 21 ne doit pas devenir un dogme, mais garder avant tout des préoccupations humanistes, qualité de vie et travail pour la population actuelle dans le respect des générations qui devront nous suivre sur l'espace remarquable qui nous a été confié.

La charte des espaces côtiers, comme la Région la définit et mise en place nous semble pertinent, dans une démarche qui pourrait être étendue pour la méthode à d'autres secteurs et notamment cette ambitieux projet d'agenda 21.

INTERVENTION de M. Daniel COLLET (Maison de la Consommation et de l'Environnement)

J'interviens comme représentant de la Maison de la Consommation et de l'Environnement ; elle regroupe 17 associations, je m'exprime au nom de la majorité de celles-ci, après avoir recueilli leurs avis.

Les associations apprécient positivement l'engagement de la Région dans la concrétisation d'un agenda 21 qui doit être un outil stratégique pour un développement régional durable.

Les consommateurs sont une composante de la société qui a des choses à proposer, des attentes, et qui aspire aussi à participer pour répondre aux enjeux du présent et de l'avenir.

Nous partageons les observations formulées dans l'avis qui nous est proposé, en particulier sur la complexité du dossier de concertation.

L'utilisation de l'extranet se comprend, mais ce choix comporte aussi des limites qui peuvent expliquer le nombre assez réduit de contributions.

L'examen collectif comme partenaire associatif nous a obligé à effectuer nous-mêmes un tirage de copies, beaucoup n'ont pas les moyens de le faire et n'ont pas d'accès à Internet.

La proposition du CESR d'organiser en complément une nouvelle phase de concertation va dans le sens de nos attentes.

Maintenant, quelques observations sur quatre fiches actions :

- Action 23 : Mettre en place une gestion durable des déchets :

Les propositions portent essentiellement sur l'élimination ou le recyclage. Il faudrait prendre en compte la prévention, la nécessité de réduire à la source la production de déchets. Les associations de la MCE ont un groupe de travail qui, depuis plusieurs années, réfléchit, prépose et agit sur ce sujet.

- Action 20 :

Dans la partie sur la qualité de l'air, nous souhaitons que le PRQA prenne aussi en compte le besoin de connaître et réduire les émissions de phytosanitaires dans l'air, d'améliorer la connaissance sur les émissions de pesticides. C'est important pour la santé publique, mais aussi pour la faune et la flore, et, plus généralement, sur l'environnement.

- Action 8 : Développer l'éco-construction et la sobriété énergétique :

Il arrive beaucoup trop souvent que des appels à projet soient sans réponse, ou seulement de la part d'entreprises très éloignées du territoire breton. Former et investir dans la conception, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'entreprises avec une main d'œuvre qualifiée, est un enjeu pour l'avenir.

- Action 18 :

Dans la partie « éduquer à l'environnement », les associations de consommateurs ont un rôle important. Ce qui manque le plus, ce sont les moyens ; c'est pourquoi il est nécessaire de trouver une formule de subventions pluriannuelles dans le cadre des appels à projets, afin de pouvoir agir dans la durée.

INTERVENTION de M. Michel MAILLARD (UNSA Bretagne)

1. À PROPOS DE L'AGENDA 21 REGIONAL

L'UNSA salue l'ensemble du travail effectué à tous les niveaux dans la démarche, la conception et la rédaction des documents qui ont été élaborés.

Sans détailler les volets externes et internes, c'est un travail de fond qui s'est voulu exhaustif dans tous les domaines de compétences (partagées ou non) de la Région Bretagne, pour les programmes d'actions comme pour les indicateurs.

Cette exhaustivité était bien sûr nécessaire (le contraire aurait sans doute engendré des reproches de toutes parts), mais elle ne facilite pas la lisibilité des documents par des « non initiés ».

Si, en interne, la Région peut être libre de ses actions et se montrer exemplaire, elle se doit en externe de jouer un rôle moteur et mobilisateur pour une responsabilisation collective.

Il nous semble donc indispensable de prolonger ce travail par :

1. **La mise en place de procédures d'information** visant à une **appropriation** par l'ensemble de la population

La démocratie participative apparaît bien dans la gouvernance prévue par la Région, mais celle-ci doit pouvoir s'exprimer vis-à-vis de chaque citoyen breton, et pas seulement envers certains partenaires. Ce n'est qu'à ce prix que la volonté politique exprimée se traduira dans les faits de manière pertinente par les différentes actions mentionnées.

2. Une **hiérarchisation des programmes d'action** pour en faire émerger ceux qui seront jugées « politiquement » ou « stratégiquement » prioritaires pour relever au plus vite les 7 défis qui ont été identifiés.
3. La détermination d'un **calendrier fixant des échéances** (à intégrer aussi dans les **indicateurs**) pour les objectifs et les actions définis comme prioritaires

En conclusion, l'UNSA souscrit pleinement aux conclusions du rapporteur, en particulier lorsqu'il parle de « **stratégie régionale de développement durable** », évoque la nécessaire **évolutivité permanente** du document et de la démarche, et suggère d'y intégrer les travaux en cours et futurs de notre assemblée.

L'UNSA émettra donc un vote favorable sur ce rapport.



INTERVENTION DE M. CLAUDINE LEMASSON (FSU)

La FSU ne peut que souscrire à la démarche Agenda 21 qu'engage la Région, elle partage l'idée que le développement durable ne doit pas se limiter à l'environnement mais doit, aussi, intégrer toutes les dimensions de solidarité tant sociales qu'économiques. Pour autant, inclure dans l'Agenda 21 tous les aspects de la politique régionale est sans doute exagéré. Nous sommes dubitatifs, par exemple, lorsque nous voyons apparaître l'apprentissage comme élément d'un agenda 21.

Si nous prenons plus spécifiquement l'Agenda 21 « Région Partenaire », il définit les différents axes du développement durable sans pour autant en définir les priorités ni hiérarchiser les objectifs.

Si la FSU ne peut que s'associer à cette politique volontariste et ambitieuse de relever des défis importants tels que l'environnement, l'amélioration de la qualité de la vie et la solidarité, elle s'interroge néanmoins, sur l'aboutissement possible de ces objectifs alors que la politique gouvernementale va l'encontre de ceux-ci.

Il serait illusoire de croire que les objectifs proposés pour l'Agenda 21 de la Région puissent être atteints dans le cadre d'un consensus harmonieux.

Ainsi, peut-on imaginer améliorer la qualité de l'emploi sans s'opposer à la politique de l'emploi du gouvernement. Dans le cadre de la fusion Assedic/ANPE, le contrôle des chômeurs va être accentué. Le gouvernement étudie actuellement un texte sur un nouveau concept : l'offre valable d'emploi. Concrètement, un demandeur d'emploi se verra contraint, au terme de 6 mois de chômage, sous peine de suspension ou suppression d'allocation, d'accepter tout type d'emploi requérant moins de deux heures de trajet par jour et rémunéré au moins 70% de son ancien salaire, quelque que soit son métier, la nature et la durée du contrat.

Sous prétexte d'aider les seniors à se maintenir dans l'emploi, le gouvernement envisage la suppression la dispense de recherche d'emploi, et met en place un suivi mensuel dès l'inscription en tant que demandeur d'emploi mais tout cela sans moyens supplémentaires. L'Etat fait ici, preuve d'un déni total quant aux difficultés des seniors pour retrouver un emploi et fait porter sur eux la responsabilité de leur chômage sans impliquer les entreprises. Cette contrainte exercée sur les demandeurs d'emploi impactera les conditions de travail et les rémunérations des salariés.

Cette politique est à l'exact opposé des objectifs d'un Agenda 21 car elle contribuera à appauvrir les ménages, accroître les problèmes de santé, augmenter une consommation déjà importante de carburants, source de pollution supplémentaire.

INTERVENTION de M. Jean THIRLAND (Force Ouvrière)

Nous avons à donner un avis sur l'agenda 21 de la région Bretagne, ou plus exactement sur le concept de « développement durable ».

Cet agenda 21 est une déclinaison régionale des accords internationaux.

Le « développement durable » est désigné comme la panacée et défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Répondant à une situation d'urgence, ce concept hisse la porte ouverte à peu près à toutes les interprétations : générosité, souci d'innovation, mais aussi, et surtout, confusion, verbiage, démagogie, hypocrisie.

L'ambiguïté des termes « développement durable » en assure le succès. Elle masque le problème en donnant l'impression de le résoudre.

Deux pensées s'affrontent sur ce concept.

Les scientifiques qui affirment que sans rien changer au système actuel sur les plans : économiques, productif, consommation, les avancées scientifiques et technologiques résoudre les dommages graves que nous infligeons à notre planète.

La deuxième pensée est celle qui déclare que le développement durable est une fausse solution.

Il prône la croissance pour sortir de l'impasse suicidaire du capitalisme.

Je ne peux par respect des membres du CESR développer, décliner, cette critique du développement.

Je vous donne des ouvrages de repère

- « Halte à la croissance », rapport du club de Rome
- « Changer ou disparaître, plan pour la survie » par Teddy Goldsmith
- « L'économie et le vivant » de René Passet
- « La décroissance » de Nicolas Georgescu-Roegen

Il faut être initié pour suivre un sujet aussi lourd de conséquences pour l'humain et la planète. Comme dans la société, le groupe Force Ouvrière du CESR n'est pas unanime dans le constat et dans les mesures à prendre.

Pour ce qui me concerne, l'agenda 21 de la région Bretagne est un beau catalogue. Mais sur le fond comme au plan international, national, ce qui est proposé est un plâtre sur une jambe de bois. Rien, dans l'agenda 21, ne donne d'objectif précis. Il serait criminel, à l'égard des générations futures, de s'égarer dans de faux combats. La réalité paralyse les dirigeants et leurs experts, empêtrés dans le mensonge qu'ils perpétuent et dont je vois mal comment ils pourraient sortir.

Pour ma part, je ne voterai pas ce rapport agenda 21 faute de courage et de lucidité sur les relations complexes entre environnement et population

Dans le cadre actuel de la démarche, je ne suis pas optimiste pour l'humain sur notre planète. La suite de l'histoire pourrait bien se dérouler sans l'homme.

**INTERVENTION de Mme Annie GUILLERME
(Union régionale des Centres d'Information sur le Droit des Femmes
et des Familles)**

Agenda 21 de la Région Bretagne - Rapport Région partenaire

Renforcer l'équité, l'égalité, la solidarité et la culture pour favoriser l'épanouissement humain, la
qualité de vie et la cohésion sociale

Action 10 : Poursuivre la lutte pour l'égalité et contre les discriminations

Représentant l'Union régionale des centres d'information sur le droit des femmes et des familles, nous ferons des observations complémentaires au rapport d'avis du Rapporteur Général, sur l'action 10 du rapport Région partenaire Agenda 21, en ce qui concerne la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans la Région Bretagne.

La série des 14 indicateurs proposés constituent des éléments d'observations clés qui pourraient constituer les piliers d'un observatoire régional, série d'indicateurs dans laquelle nous rajouterions :

- celui de la répartition des tâches domestiques et de soins aux enfants et ascendants, entre les femmes et les hommes qui pourrait faire l'objet d'une étude,
- le nombre de femmes et d'hommes bénévoles faisant partie d'associations et les postes en responsabilité occupés par les femmes, le rôle des associations ayant une importance capitale dans le renforcement de la cohésion sociale sur les territoires,
- le nombre d'élus(es) dans les communes, les Conseils Généraux des quatre départements bretons qui ont une attribution particulière pour favoriser l'accès aux droits des femmes.

Pour gagner en efficacité, nous rajouterons que la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes doit s'inscrire au niveau des territoires notamment dans les contrats de pays à partir de la série des indicateurs proposés dans l'Agenda 21 du Conseil Régional.

Merci pour votre attention.

**INTERVENTION de Mme Annie GUIILERME
(Union régionale des Centres d'Information sur le Droit des Femmes et
des Familles)**

**Plénière du 19 mai 2008
Communication sur le rapport du Conseil Régional
Agenda 21 de la Région Bretagne**

RAPPORT REGION PARTENAIRE

**Renforcer l'équité, l'égalité, la solidarité et la culture pour favoriser l'épanouissement
humaine, la qualité de vie et la cohésion sociale**

Programme d'action 13, « Améliorer l'accès à la culture et renforcer la création culturelle »

Représentant l'Union régionale des centres d'information sur le droit des femmes et des familles, nous ferons des observations complémentaires à l'avis du Rapporteur Général sur l'action 13 « améliorer l'accès à la culture » par une meilleure connaissance des publics et la formation des publics du Rapport Région partenaire.

Nous ferons référence plus précisément aux personnes les plus pauvres, les femmes et les hommes du Quart Monde qui vivent en Région Bretagne. Le baromètre des inégalités et de la pauvreté (BIP 40) indiqué dans l'Agenda 21 a l'avantage de mieux appréhender l'évolution des inégalités et de la pauvreté en prenant en compte d'autres dimensions que la composante strictement monétaire, comme celle de l'éducation.

Etre pauvre dans notre société, c'est plus qu'un problème d'argent, c'est être rejeté par la société et souffrir d'humiliation. Les attentes des personnes, en dehors des attentes économiques, sont avant tout des attentes morales, de reconnaissance sociale dans la sphère privée, dans celle de l'accès au droit et plus largement dans la collectivité.

L'accès à la culture, la participation des plus pauvres à des expériences culturelles constituent des leviers à la reconquête de la fierté, de l'estime de soi, car l'expression est possible en dehors du contrôle social et de l'assistance purement économique.

Améliorer la connaissance des personnes pauvres afin et favoriser leur accès et leur participation aux actions culturelles, mettre en réseau les différentes structures d'éducation culturelle, développer des partenariats et soutenir des initiatives dans ce sens, c'est répondre aux aspirations de liberté, d'équité et d'égalité comme il est souligné dans l'introduction du rapport Agenda 21 «Région partenaire ».

INTERVENTION de M. Jean-Luc LEGUELLEC (FSU)

Une place importante est faite dans l'Agenda 21 qui nous est proposé à l'éducation au développement durable. La FSU ne peut que s'en féliciter d'autant que la Région dispose de leviers pour y contribuer, en particulier, dans les lycées avec le dispositif Karta. Déjà plusieurs projets ont été réalisés avec comme axe central l'éducation à l'environnement et au développement durable. Nous sommes convaincus à la FSU que les projets les plus pertinents sont ceux qui articulent des démarches concrètes avec les transmissions des connaissances incluses dans les programmes disciplinaires. Si certaines disciplines sont régulièrement citées pour l'EEDD : sciences de la vie et de la terre, la chimie ? les sciences physiques disciplines technologiques et professionnelles ; nous ne serions trop insister sur le fait que toutes les disciplines, des sciences sociales aux lettres, peuvent contribuer à l'éducation au développement durable. Par ailleurs, si la démarche Agenda 21 a entre autre projet de modifier les pratiques quotidiennes de chacun, il convient de ne pas oublier que des injonctions comportementales non adossées à l'acquisition de savoirs sont inopérantes. Ensuite, la formation de l'esprit critique suppose une approche pluraliste qui sait exposer les controverses et laisser une place au doute, en un mot, elle ne peut pas être un exposé idéologique fut-il celui du développement durable. Tout ceci pour dire que l'éducation au développement durable n'est pas une chose aussi simple qu'il y paraît d'où l'intérêt de la FSU pour la proposition d'Assises régionales de l'Education au développement durable.

On n'imagine pas que ces Assises puissent se tenir sans un partenariat avec l'Education nationale et tous les autres acteurs, en particulier associatifs, engagés d'une façon ou d'une autre dans la démarche d'EEDD. La FSU est favorable, quant à elle, à l'élaboration de projets en partenariat avec les associations et collectivités locales mais avec le souci du respect des missions de chacun. De ce point de vue, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur la politique de l'Etat, et de son Chef, qui souhaite sortir de l'Education nationale un maximum d'enseignements, d'en transférer une partie vers les collectivités locales et le monde associatif afin de réaliser sa planification des suppressions de postes.

Pour développer les partenariats tout en évitant les dérives, comme celle de l'externalisation, la FSU propose que soit élaboré une Charte des partenariats de l' Education au développement durable. Cela pourrait être un des objets de ces Assises. Assises qui en tout état de cause nécessitent en amont réflexion et concertation pour en définir les modalités et les missions.

Il y a donc bien besoin d'une concertation complémentaire comme le souhaite l'avis qui nous est proposé.

INTERVENTION de M. Luc AVRIL (UPIB)

Thème : Avis sur la mise en place d'une conférence des financeurs pour sécuriser les parcours de formation et sur la généralisation de l'inscription d'objectifs de développement durable dans les contrats d'objectifs.

Je voudrais m'exprimer ici au nom des acteurs patronaux sur la partie 4, Former tout au long de la vie.

La mise en œuvre des outils proposés pour se former tout au long de la vie, repose sur des orientations stratégiques dont deux d'entre elles suscitent des observations.

La première concerne la mise en place d'une Conférence des financeurs pour sécuriser les parcours de formation.

Nous tenons à rappeler que la formation professionnelle est un moyen destiné à favoriser l'accès à l'emploi, maintenir l'employabilité des salariés et améliorer la compétitivité des entreprises.

Dans le contexte actuel de négociation de la réforme de la formation professionnelle, nous préconisons le passage d'une logique de formation à une logique de professionnalisation.

Dans la mesure où cette professionnalisation des jeunes, des salariés, des demandeurs d'emploi, est une composante essentielle de la sécurisation des parcours, il convient d'adapter les financements en déterminant au préalable ce qui relève de la solidarité, de l'entreprise et de l'individu.

Avant de créer de nouvelles instances comme la Conférence des financeurs, il convient de favoriser les passerelles entre dispositifs existants dans le respect des compétences de chacun.

Sur ce point, les partenaires sociaux considèrent qu'ils sont les chefs de file légitimes sur la formation des salariés et qu'ils ont un rôle important à jouer sur la formation des demandeurs d'emploi. Sur cette base une réelle concertation avec les acteurs régionaux de la formation est envisageable dans des conditions qui restent à déterminer.

La seconde orientation stratégique sur laquelle nous souhaitons réagir est la généralisation de l'inscription d'objectifs de développement durable dans les contrats d'objectifs emploi-formation en cours de renouvellement.

Nous considérons, tout en attachant la plus haute importance aux questions relatives au développement durable, qu'il appartient à chaque branche professionnelle de se positionner sur le sujet dans la concertation avec l'Etat et la Région pour viser en priorité des objectifs en matière d'emploi et de formation. Il y va de l'attractivité des métiers et de la performance des entreprises bretonnes.

Je vous remercie de votre attention.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

**ADHÉSION DE LA REGION AU SYNDICAT MIXTE
POUR LE SAGE RANCE-FREMUR- BAIE DE LA
BEAUSSAIS**

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 19 MAI 2008

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE

Session de mai 2008

Commission « Aménagement du territoire, environnement »

Rapporteur : M. Jean-Paul GUYOMARC'H

**Adhésion de la Région au syndicat mixte pour le SAGE
(Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Rance-Frémur - baie de la Beaussais**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional a été saisi par le Président de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Rance-Frémur - baie de la Beaussais pour adhérer au syndicat mixte qui sera chargé de la mise en œuvre des préconisations de ce SAGE. Ce Syndicat mixte devrait être créé, par arrêté préfectoral, fin juin 2008 et être opérationnel dès fin septembre. La Région Bretagne devrait y être représentée par 2 conseillers régionaux.

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

En accord avec les orientations « Pour un nouveau contrat pour l'eau en Bretagne » d'octobre 2006, dans lequel la région a prioritairement identifié les SAGE comme éléments moteurs de sa politique de l'eau, et dans un souci de cohérence dans l'action régionale, il semble donc tout à fait opportun de soutenir cette adhésion de la Région au Syndicat mixte pour le SAGE Rance-Frémur - baie de la Beaussais.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Avis favorable adopté à l'unanimité

VOTE EN SEANCE PLENIERE

Adopté à l'unanimité

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de M. Thierry MERRET (Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles et Centre régional des jeunes agriculteurs)

Je m'exprime ici au nom des acteurs de la profession agricole.

Mon intervention se situe sur le contexte et la problématique de la gestion de l'eau dans notre région dont le projet de SDAGE.

Contexte :

- Consultation du public sur le projet de SDAGE
- Elaboration des SAGE avec prise en compte d'un nouveau décret et circulaire : remise en débat à l'occasion des nouvelles élections
- Création des syndicats mixtes porteurs des SAGE
- Grenelle de l'Environnement et COMOP Eau
- BV Contentieux en Bretagne

Impressions générales sur le dossier Eau :

Pour le moment, ce dossier ne révèle que la face émergée de l'iceberg, c'est-à-dire donnant une impression de beaucoup d'agitation, chacun apportant sa pierre à l'édifice. Ainsi, le Gouvernement s'appuie sur les consultations, concertations publiques et autres démarches participatives pour faire croire que les décisions s'imposent à lui par la volonté du peuple. Véritable consultation ou simulacre de consultation ?

La face immergée de l'iceberg, c'est un dispositif législatif réfléchi, mûri et construit depuis fort longtemps. En effet, il est difficile de croire que différents textes continuent à « sortir » (circulaire SAGE, circulaire Zones Humides, décrets et circulaires ZSCE ...), avec leurs multiples imbrications les unes dans les autres sans qu'un travail juridique de longue haleine n'ait été conduit au préalable.

Pour autant, ces empilements réglementaires successifs vont toujours dans le même sens :

- une obligation d'objectifs environnementaux toujours plus ambitieux,
- des contraintes toujours plus conséquentes pour l'agriculture et les autres acteurs économiques (encore que !),
- un souhait d'encadrer l'activité agricole, voire même de l'orienter dans ses choix de productions,
- une possibilité d'écouter le discours professionnel économique, mais pas forcément une volonté de l'entendre.

Enfin, les acteurs économiques se retrouvent au cœur d'une trilogie :

- l'Etat qui légifère, en arguant notamment de l'obligation communautaire,
- les financeurs, et en particulier l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional, qui orientent les actions par le biais des financements qu'ils acceptent ou non de donner,
- les collectivités territoriales qui décident des actions, en vertu des lois de décentralisation que leur a confiées l'Etat.

Chacune de ces « instances » voulant apporter à leur niveau leur compétence légitime, une surenchère environnementale, l'acteur économique au bout de la chaîne n'ayant plus d'autre choix que d'être consulté ... son avis important plus sur la forme que sur le fond.

Aussi, nous connaissons une véritable période de rupture qui nécessite à tout le moins quelques explications en haut lieu : la société veut-elle vraiment une agriculture qui nourrisse la planète ou n'attend-elle de l'agriculture que son rôle dans l'aménagement des paysages, la fourniture d'espaces récréatifs ou de biodiversité ?

Ce débat en haut lieu doit être notamment axé sur l'importance du poids économique des filières de l'agroalimentaire, tant en termes de valeur ajoutée que d'emplois et sur les risques en terme d'aménagement du territoire, qu'il y aurait à voir disparaître l'agriculture.

Aujourd'hui, dans les débats sur les SAGE, l'équilibre économique se joue entre l'achat d'eaux en bouteille ou l'accès aux plages sans algues vertes par les touristes contre la production agricole « de masse ».

Continue-t'on à accepter des situations comme les bassins versants en contentieux où, sans même analyser les conditions d'accès à une amélioration de la qualité de l'eau, on passe en un an du volontariat des agriculteurs à l'obligation réglementaire, même si cette obligation conduit à des impasses techniques, voire environnementales ?

Quelle économie veut-on en Bretagne demain ? Il nous faut des réponses politiques claires, notamment par rapport aux risques de distorsion de concurrence avec les autres pays européens.

Remarques sur la question du CES :

Pour revenir plus précisément sur le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, à savoir l'adhésion du Conseil Régional au Syndicat Mixte Rance - Frémur, il me paraît important de replacer le débat dans le cadre de l'élaboration et de la consultation sur le projet de SDAGE.

Ce projet de SDAGE nous paraît tout à fait alarmant pour la filière économique bretonne.

Alarmant d'une part, parce qu'en la matière, le projet de SDAGE évolue au fil du temps, au fil de nouveaux événements (par exemple le Grenelle) et de nouvelles réglementations, elles-mêmes non calées et en constant changement.

Alarmant d'autre part, parce qu'il persévère dans la fixation d'objectifs toujours plus ambitieux, qui ne tiennent compte ni des avis déjà émis par les socio-professionnels, ni la reconnaissance des acquis environnementaux obtenus et attendus par les efforts techniques et financiers engagés par les industriels, les collectivités et les agriculteurs ces dernières années.

Doit-on attendre d'être dans une impasse économique pour corriger la route estimée ?

Sur la demande du Conseil Régional d'adhérer au Syndicat Mixte pour le SAGE Rance-Fremur, nous ne nous en étonnerons pas. Elle est logique. Personne ne s'y trompe, les SAGE bretons sont bien les éléments clefs de la mise en œuvre de la politique de l'eau en Bretagne. Et chacun voudrait bien avoir la place qui lui revient dans les prises de décisions locales qui auront un impact sur les milieux et les actions.

Par contre, là où ne nous ne nous inquiétons plus, c'est sur la place qu'entend prendre le Syndicat Mixte de la Rance aujourd'hui, mais plus largement de tous les Syndicats Mixtes qui se créent aujourd'hui et demain pour la mise en œuvre des SAGE.

Cela nous inquiète d'autant plus que le rapport Flageolet (COMOP Eau du Grenelle) réitère son souhait d'affirmer le rôle des Etablissements Territoriaux de Bassin dans l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE. Ce rôle, conforté, voire appuyé dans le cadre des propositions du Grenelle et les incitations financières qui devraient l'accompagner, nous conforte dans la nécessité de clairement positionner ces syndicats mixtes par rapport aux CLE.

Le SAGE est un outil de planification pour la gestion intégrée de l'eau. Les discussions, animées – voire passionnées – qui ont lieu lors de leur élaboration montrent l'importance d'associer tous les partenaires et acteurs à la démarche, ce qui doit permettre de partager les connaissances, d'intégrer les attentes des usagers et leurs contraintes dans la mise en œuvre des actions et de s'assurer de la faisabilité économique et juridique des préconisations.

Or, le document qui nous est transmis (Règlement Intérieur du Syndicat Mixte ...) nous laisse perplexe : compte-tenu du poids des décisions, quand on observe aujourd'hui l'importance qu'ont les financeurs dans l'orientation des actions, on peut s'interroger sur le rôle réel qui sera dévolu à la CLE. Certes, organe de concertation, aura-t-elle encore demain le pouvoir de décider ? Quel sera le poids des usagers ? Ils pourront débattre, ils pourront émettre leurs avis, mais pourront-ils encore avoir une chance d'être partenaires des décisions prises ?

La CLE ne deviendrait-elle plus qu'une instance de pure forme ? Qui détiendra demain le pouvoir politique, les financeurs ? les électeurs ? les acteurs locaux ?

Pour donner corps à ces remarques, nous demandons :

- un amendement de l'article 4 :

- en précisant la première phrase et distinguant :

rôle et pouvoirs du syndicat mixte

rôle et pouvoirs de l'EPTB

rôle et pouvoirs de la CLE

et faisant ressortir la notion de subordination des structures les unes par rapport aux autres.

- en précisant la notion de subsidiarité entre le syndicat mixte et les maîtres d'ouvrages existants.

- une explication de l'article 11 :

- Si les recettes du syndicat se composent des fonds de diverses organisations dont ceux des chambres consulaires, pourquoi ces mêmes chambres consulaires ne pourraient-elles pas rentrer dans la composition des syndicats mixtes ou EPTB ?

Je conclurai en disant que, décidément, ce débat sur l'eau en Bretagne ne coule vraiment pas de source !

Mais, je réaffirmerai aussi que les agriculteurs bretons comme les autres acteurs économiques cherchent avant tout à vivre du revenu de leur production, donc de leur travail.

Je vous remercie de votre attention.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

***MAISON DE LA BRETAGNE A PARIS -
APPROBATION DES TARIFS DE PARTICIPATION***

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE

SESSION DU 19 MAI 2008

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE

Session de mai 2008

Commission « Développement économique et Recherche »

Rapporteur : M. Alain LE FUR

**« MAISON DE LA BRETAGNE À PARIS
APPROBATION DES TARIFS DE PARTICIPATION »**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Avec pour objectif le rayonnement de la Bretagne à Paris, et pour soutenir le développement économique des entreprises bretonnes, la Région Bretagne a aménagé, au n° 8 rue de l'Arrivée dans le XV^{ème} arrondissement, un espace, qui se veut la vitrine culturelle, économique et touristique de la Bretagne.

La Maison de la Bretagne est également le lieu de différentes animations.

Les bureaux et les salles de réunions sont utilisés par les acteurs bretons de passage dans la capitale. Il convient que la Région fixe les montants de la participation demandée à ceux qui utilisent les services de la Maison de la Bretagne.

Pour cela, le Président du Conseil régional propose de donner délégation à la Commission permanente.

2. Observations sur la proposition du Président du Conseil régional

Selon les informations obtenues auprès de la Région, il apparaît que les tarifs proposés sont établis selon 4 critères :

- l'appartenance ou non à la région ;
- la taille de la salle ;
- le nombre de salariés de l'entreprise (+ ou – 10 salariés) ;
- l'âge de l'entreprise (+ ou – 2 ans).

La fourchette des tarifs proposés varie de 33 € à 440 € pour les Bretons.

Les critères et les montants sont comparables aux conditions mises en place par la Maison Aquitaine et sont d'un niveau tout à fait raisonnable pour être accessibles à tous.

3. Avis sur la proposition du Président du Conseil régional

Avis favorable.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

**Abstentions (19) CGT – FSU – FO – MM.
BLANCHARD et MAISSE**

Adopté à l'unanimité

***EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES***

**ERRATUM –
SESSION DU 28 JANVIER 2008**

Session du 28 janvier 2008

ERRATUM

La problématique des emplois saisonniers relève de la Mission VIII « Pour une Bretagne Solidaire ». Compte tenu de son importance dans la réussite du Schéma, une liaison forte sera nécessaire entre les deux Missions sur cette question.

Une remarque sur les éléments d'analyse du programme. Les quatre indicateurs proposés nous semblent pertinents. Ils pourraient être complétés par un indicateur visant à apprécier le rééquilibrage territorial de l'offre (pourcentage de lits créés ou modernisés en Bretagne intérieure rapporté au nombre total de lits créés ou modernisés en Bretagne).

Les dispositifs et les opérations proposés s'inscrivent en totale cohérence avec les axes stratégiques adoptés par le nouveau Schéma Régional du Tourisme. Cette cohérence est renforcée par les modalités de financement qui, au total, sont en légère progression.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

La Commission propose un avis favorable.

VOTE EN SEANCE PLENIERE

**Adopté à l'unanimité
(16 abstentions : CGT, FO, FSU, MM.
Guyomarc'h, Guillemot, Collet Daniel.)**

(et non M. COLLET Michel)

